
veiligheid van de staat
sûreté de l'état
VSSE
RAPPORT ANNUEL
2019
.be

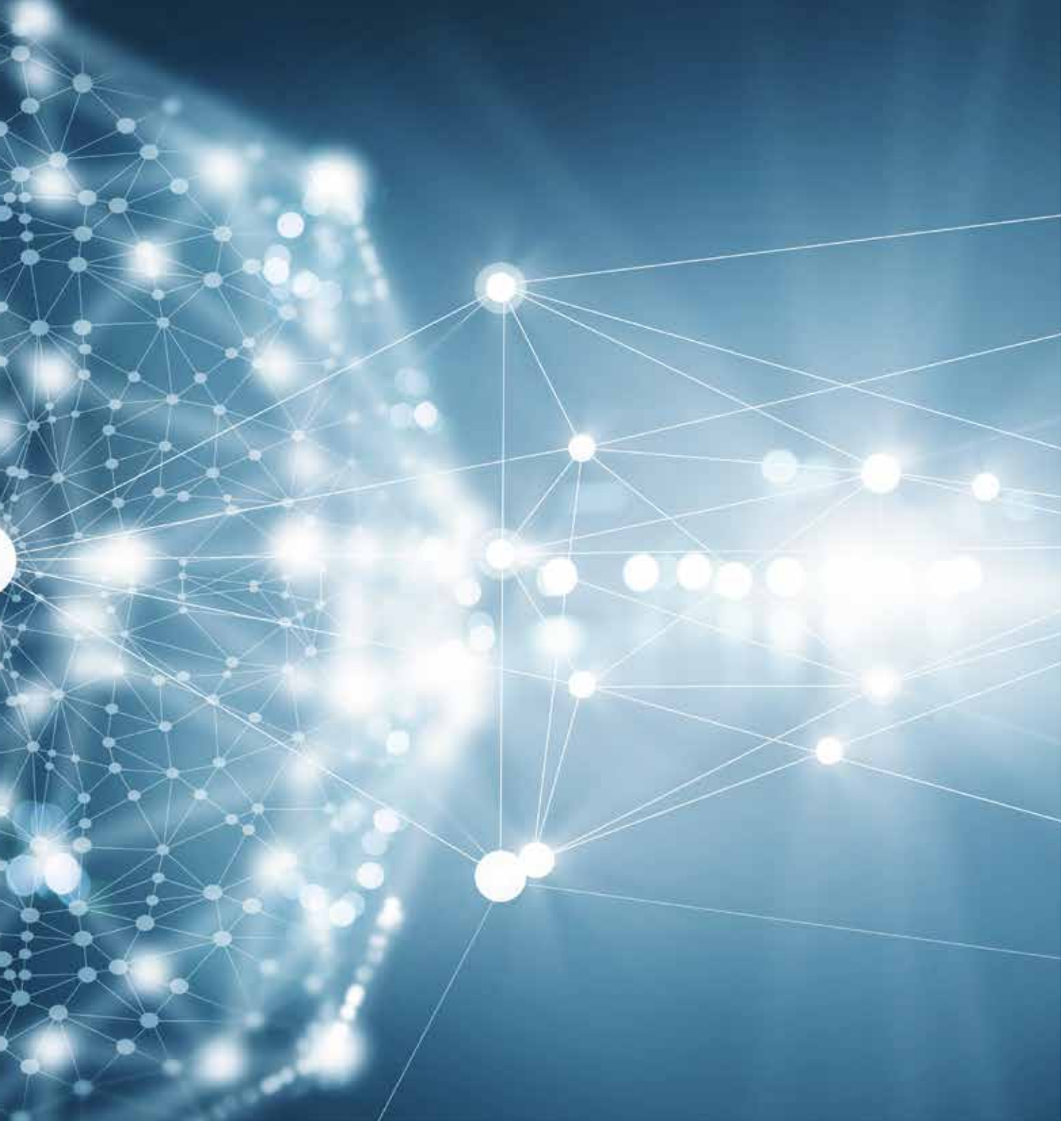

D/2020/7951/FR/1216
Éditeur responsable : Jaak Raes
Boulevard du Roi Albert II, 6 - 1000 Brussel

RAPPORT ANNUEL 2019
SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

À la fin de l'année 2018, et pour la première fois depuis longtemps, la Sûreté de l'État (VSSE) a de nouveau publié un rapport annuel, renouant ainsi avec la tradition de jeter un regard rétrospectif sur les dossiers et thèmes suivis par le service. Ce nouveau rapport annuel nous permettra de poursuivre sur la voie que nous nous sommes tracée. Nous ne nous contenterons cependant pas cette fois de nous tourner vers le passé. Dans cet avant-propos, nous nous concentrerons également sur le futur.

À cette fin, nous nous basons sur le **mémorandum** rédigé par la VSSE à l'approche des élections de mai 2019. Ce document avait pour ambition de mettre en exergue les besoins du service auprès des responsables politiques afin de les intégrer aux négociations sur un nouvel accord de gouvernement ou lorsque des décisions politiques importantes sont prises. Le mémorandum s'inscrivait également dans les efforts consentis par la VSSE en faveur d'une plus grande ouverture.

Un mémorandum n'a rien de révolutionnaire. De nombreuses organisations et administrations en ont fait la démonstration. Il s'agit néanmoins **d'une avancée,** pour deux raisons. D'une part, la présentation au monde politique d'un aperçu clair des besoins de la VSSE constitue une première. D'autre part, l'élaboration du mémorandum conjointement avec nos homologues militaires du Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) est une démarche inédite, qui résulte de la coopération toujours plus étroite entre les deux services de renseignement. Le Plan national stratégique du Renseignement, soumis au Conseil National de Sécurité à la fin de l'année 2018, est apparu comme une première étape majeure de cette coopération. Le mémorandum en a été la suite logique. Cela reflète par ailleurs le souhait de mon service de définir, en concertation avec le SGRS, une stratégie commune pour l'avenir et illustre bien le fait que nous avons pris à cœur les recommandations de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats de Zaventem et de Maelbeek, en recherchant des synergies pour renforcer la coopération et optimiser le flux des informations.

Le SGRS et la VSSE présentent de multiples convergences ainsi qu'un certain nombre de besoins communs. Toutefois, chaque service a ses **propres spécificités** et missions légales, et par conséquent aussi ses propres besoins caractéristiques de fonctionnement. Le mémorandum s'articule selon ce même schéma : la première partie comprend des propositions formulées de concert par les deux services, la seconde partie reprend des propositions distinctes.

PROPOSITIONS COMMUNES DU SGRS ET DE LA VSSE

Une première proposition importante regroupe différentes **initiatives législatives** : de la pénalisation des activités d'espionnage et d'ingérence à la création d'une commission qui règle l'accès aux documents administratifs des services de renseignement. Ce sont là autant d'initiatives qui visent à améliorer le fonctionnement de notre service.

Les dossiers de terrorisme se judiciarisent toujours davantage. Outre la dimension judiciaire, nous proposons de réserver l'espace nécessaire à l'enquête de renseignement. La mise en place des *Joint Intelligence Center* et *Joint Decision Center,* à Bruxelles, a déjà permis de

Jaak Raes, administrateur général de la VSSE

résoudre partiellement la question. Le mémorandum propose cependant encore d'autres pistes afin d'optimiser l'interaction entre la Police et la Justice, d'une part, et les services de renseignement, d'autre part.

Concernant **les screenings de sécurité,** nous constatons une évolution positive dans la société. La nécessité d'effectuer des « screenings » ou des vérifications, pour le personnel de l'aéroport par exemple, est de mieux en mieux perçue. Cela traduit une plus grande sensibilisation à la sécurité. L'augmentation en flèche du nombre de screenings devra néanmoins être correctement gérée. C'est pourquoi nous plaidons en faveur de la création d'une plateforme fédérale en charge des screenings de sécurité, et notamment de la centralisation de toutes les demandes sur la base de procédures uniformes. L'Autorité nationale de Sécurité, qui existe déjà à l'heure actuelle, forme les prémices d'une telle plateforme et pourrait être davantage développée.

Selon nous, il y a également lieu de parvenir à une plus grande cohérence dans le domaine des **systèmes ICT partagés** et en ce qui concerne la disponibilité des réseaux de communication sécurisés. Ce sont là des mesures essentielles au bon fonctionnement de l'archi-

tecture de sécurité. À cet égard, un organe de gestion distinct serait utile pour coordonner ces développements techniques, bien que l'initiative risque de se révéler très coûteuse.

Dans le domaine de la **formation,** des moyens devraient être dégagés pour organiser un « cursus du renseignement » permanent, destiné aux collaborateurs tant du SGRS que de la VSSE, et prévoir une infrastructure adaptée. Unir nos forces de cette façon nous permettra d'intensifier la coopération entre les deux services. En ouvrant les formations aux collaborateurs de l'OCAM et de la Police, nous nous attellerons à la mise en place d'une toute nouvelle culture du renseignement.

Sous la précédente législature, la VSSE a commencé à organiser, **de manière structurelle des briefings,** à l'intention des responsables politiques. Les cellules stratégiques de la Justice et de l'Intérieur reçoivent chaque semaine un aperçu des principaux dossiers. Pour conférer un caractère structurel à cet engagement, nous suggérons de l'inscrire dans l'accord de gouvernement et de proposer aussi, à l'avenir, des briefings de sécurité au Premier Ministre.

Toutes ces propositions montrent clairement que les deux services de renseignement souhaitaient déjà voir au-delà de leur univers des renseignements dans la première partie du mémorandum. Nous avons la conviction que seule la coopération pourra garantir une sécurité maximale. C'est pourquoi nos suggestions ne sont pas seulement importantes pour le SGRS et la VSSE, mais aussi pour l'architecture de sécurité belge dans son ensemble.

PROPOSITIONS DE LA VSSE

En comparant, sur le plan du budget et des effectifs, la VSSE avec d'autres services de renseignement européens similaires, il apparaît rapidement que nous sommes un service assez petit du monde du renseignement en Europe. Des pays tels que les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et la Croatie disposent significativement de plus de moyens. Le *benchmark* que nous avons réalisé montre clairement qu'un rattrapage s'impose. C'est pourquoi, depuis un certain nombre d'années, la VSSE plaide en toute logique pour **un triplement du budget et un doublement des effectifs.**

Il s'agit d'une initiative nécessaire, qui nous permettra avant tout de remplir nos obligations légales. Certaines menaces ne peuvent faire l'objet d'un suivi suffisant par manque de moyens, conclusion que nous avons déjà fait acter par le Conseil National de Sécurité. En effet, nos tâches ne se sont pas simplifiées. Le terrorisme et l'extrémisme continuent de mobiliser une grande partie de nos effectifs. Le contexte sécuritaire demeure par ailleurs complexe : Bruxelles, deuxième plus grand hub diplomatique au monde, est souvent en proie à des activités d'espionnage. Les cyberattaques, les menaces hybrides ou encore l'ingérence dans nos processus démocratiques au moyen de campagnes de désinformation sont également une réalité. Sans compter l'effet polarisant des *fake news* qui opposent les populations et déstabilise la société. Certains investissements étrangers dans l'économie belge nécessitent un suivi. Autre exemple : l'augmentation exponentielle du nombre de demandes de screenings.

Il conviendra d'appuyer la poursuite de la modernisation et de l'extension du service par une série de mesures d'accompagnement. La VSSE doit pouvoir disposer d'une autonomie maximale sur le plan du budget et du personnel et devenir ainsi une organisation flexible et capable de faire face aux menaces qui évoluent rapidement. Afin de garantir cette flexibilité, notre service a également besoin d'un statut uniforme. Nous devons mettre un terme à une situation dans laquelle des collaborateurs de la VSSE qui effectuent des tâches identiques relèvent d'un statut du personnel différent. Le statut unique pourra d'ailleurs servir de modèle pour un « statut du renseignement », également applicable au SGRS et à l'OCAM. En d'autres termes, il s'agit là d'une occasion unique de renforcer la mobilité et la coopération entre les services concernés. De surcroît, l'extension du service va de pair avec un hébergement adéquat. Des synergies pourront éventuellement être envisagées avec d'autres services de sécurité.

CONCLUSION

La Sûreté de l'État a pour mission de protéger la démocratie en Belgique et ses citoyens des menaces survenant à l'échelle nationale et internationale. Nous recueillons et analysons des informations afin d'identifier ces menaces de manière proactive, de conseiller nos partenaires et d'entraver les menaces. Pour ce faire, nous agissons dans le respect des valeurs démocratiques dont nous assurons la sauvegarde.

En renforçant la VSSE, nous entendons améliorer notre position d'information. Cette démarche nous permettra d'assurer pleinement notre rôle au sein du paysage sécuritaire belge. En effet, une chaîne est aussi solide que son maillon le plus faible. Et seul un service de renseignement fort pourra se positionner comme un partenaire fiable au niveau international car les menaces que nous suivons s'étendent par définition au-delà des frontières et la coopération internationale revêt une importance primordiale.

Le mémorandum vise à ouvrir le débat sur l'avenir de la communauté du renseignement belge, une discussion à laquelle peu de place a été réservée en Belgique jusqu'à présent. En toute état de cause, la VSSE fait preuve d'ambition : nous entendons devenir un service de renseignement civil qui vise à égaler les autres services de renseignement les plus performants. Les moyens supplémentaires que nous demandons devraient nous permettre de concrétiser cette ambition.

Jaak Raes

FACTS AND FIGURES

LÉGÈRE BAISSE DES EFFECTIFS

Le nombre de collaborateurs de la VSSE a augmenté en 2017, mais a baissé à nouveau en 2019. Cette baisse est due au non remplacement des départs à la retraite ou des personnes ayant quitté le service.

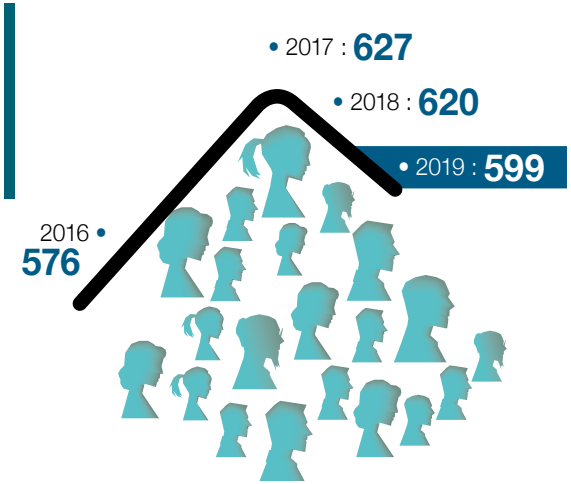

16.992	2014	4.950
25.311	2017	8.858
33.924	2019	6.643

FIN DE L'ENVELOPPE « TERRORISME »

Le budget de la VSSE a diminué en 2019, à la suite de la réduction de l'enveloppe EIT « terrorisme » (enveloppe interdépartementale « terrorisme » pour la période 2016-2019). Cette enveloppe a été utilisée notamment pour un investissement ICT et du recrutement de collaborateurs.

48.665 mio 2017 | **63.441 mio** 2018 | **58.944 mio** 2019

FLUX D'INFORMATIONS DE ET VERS LA VSSE :

Les messages entrants proviennent des autorités belges (police, OCAM, SGRS, parquets, établissements pénitentiaires, Direction générale Centre de crise, SPF Justice, SPF Intérieur, SPF Affaires étrangères, etc.) et de services homologues étrangers.

Les messages sortants sont destinés aux autorités (politiques, administratives et judiciaires) belges et aux services partenaires, ainsi qu'à nos homologues étrangers.

HAUSSE CONSTANTE DU NOMBRE DE VÉRIFICATIONS DE SÉCURITÉ

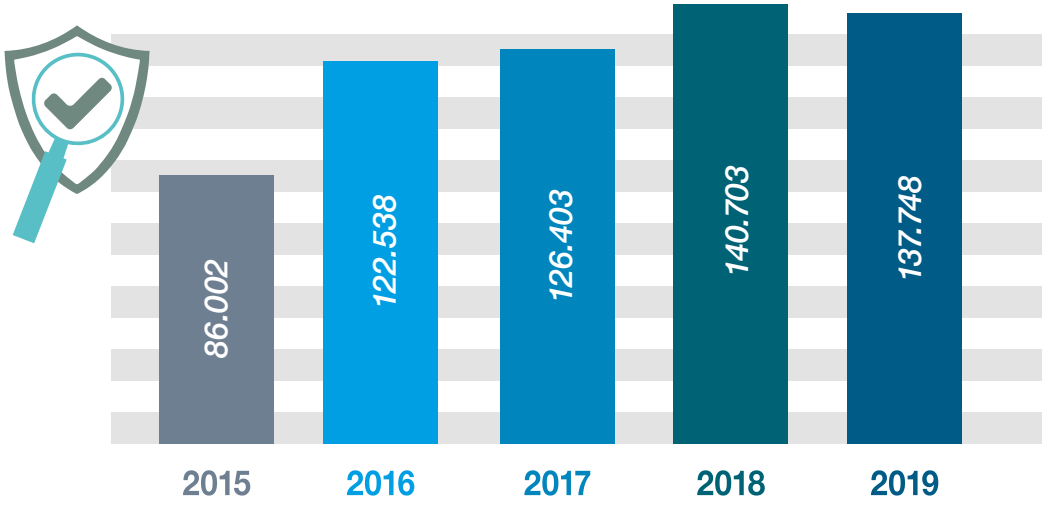

L'Autorité nationale de Sécurité (ANS ; voir également www.nvoans.be) nous a confié la mission de procéder à des vérifications de sécurité. Lors de ces vérifications, la VSSE examine concrètement si la personne X ou Y figure dans les banques de données.

Par rapport à la période précédant les attentats, la demande de vérifications de sécurité réalisées par la VSSE a augmenté de 60 %, pour passer de 86.000 en 2015 à près de 138.000 en 2019.

La baisse observée en 2019 (-2,10 %) par rapport à 2018 est cosmétique et résulte d'une augmentation ad hoc en 2018 à la suite du sommet de l'OTAN de l'époque, soit quelque 5.000 vérifications.

Toutefois, sur une base annuelle, nous observons une hausse continue du nombre de vérifications suivantes : déclarations de nationalité, accès au territoire et permis de séjour, demandes de la Police fédérale et de la Défense, demandes d'asile.

Le dernier trimestre de 2019 (octobre à décembre) a connu le nombre le plus élevé de demandes depuis que les chiffres sont enregistrés (37.585 demandes traitées). Il s'agit d'une conséquence des demandes formulées dans le cadre des commémorations des 75 ans de la Bataille des Ardennes.

Évolution

La modification de la loi du 23 février 2018 (portant modification de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité) n'a eu qu'une faible incidence en 2019 par rapport à la hausse du nombre de vérifications de sécurité. Les préparatifs sont en cours pour différents secteurs : ferroviaire, ports, distributions d'énergie, Banque nationale, télécommunications, institutions européennes. Pour ces dernières, les vérifications ont commencé en 2020.

HAUSSE DU NOMBRE D'ENQUÊTES DE SÉCURITÉ

6.650 enquêtes de sécurité ont été effectuées en 2019. La hausse peut encore être imputée à la demande d'une protection et d'une sécurité accrues à la suite des attentats.

Les enquêtes de sécurité sont effectuées à la demande et sous la supervision de l'Autorité Nationale de Sécurité (ANS). Lors de ces enquêtes, il est vérifié si le demandeur est fiable, loyal et intègre et/ou dans quelle mesure il pourrait être vulnérable aux pressions extérieures. L'enquête de sécurité est nécessaire afin de pouvoir délivrer une habilitation de sécurité. Cette dernière est à son tour nécessaire pour toute personne amenée à traiter, dans le cadre professionnel, des informations classifiées ou travaillant dans un environnement sensible.

NOMBRE D'ENQUÊTES DE SÉCURITÉ

Interview:
Claude Van de Voorde

UNE ANNÉE CHARNIÈRE DANS LA COOPÉRATION

L'année 2019 a constitué une étape importante sur le plan de la coopération entre la VSSE et son homologue militaire, le Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS). « Les plans théoriques de 2017 et 2018 sont devenus réalité », explique le lieutenant-général aviateur Claude Van de Voorde, qui dirige le SGRS depuis fin juin 2017.

Claude Van de Voorde, chef du SGRS

Il est devant son PC tous les jours à sept heures moins le quart. « Pour vérifier tranquillement mes e-mails et mettre la touche finale à des dossiers pratiquement terminés », explique Claude Van de Voorde, chef du service de renseignement militaire. Il s'entretient ensuite avec ses collaborateurs. « Je ne maîtrise pas encore le *management by walking around,* peut-être en 2020. Le déploiement de notre plan de réforme interne en 2019 a nécessité beaucoup de temps et de réunions. 2019 a été une année charnière ».

Le lieutenant-général Van de Voorde a bâti sa carrière au sein de la Composante Air (ancienne Force aérienne belge), non seulement en tant que pilote de F-16, mais également en qualité de commandant de 2009 à 2014. Les gadgets militaires, les objets décoratifs aux références à l'aviation et les nombreuses photographies du général et de son équipe de l'époque attestent de sa grande passion. En 2014, il quitte pour un temps la Composante Air et troque sa casquette de commandant pour celle de chef de cabinet du Ministre de la Défense, Steven Vandeput (N-VA). En juin 2017, il prend la direction du renseignement militaire, un service qu'il est amené à restructurer en profondeur et dont il intensifie la coopération avec l'équivalent civil du SGRS : la VSSE.

En 2019, la VSSE et le SGRS ont inauguré le premier Plan national stratégique du Renseignement (PNSR). Au vu des différences de culture entre les deux services, cette mission n'a pas dû être une sinécure ?
En effet, cela n'a pas été évident, mais la coopération se déroule bien aujourd'hui et est très étendue par rapport à d'autres services de renseignement occidentaux. À ce niveau, nous jouons certainement un rôle de pionnier avec notre approche commune en matière de gestion des sources. Nous nous distinguons aussi grâce à nos équipes d'observation mixtes, constituées de membres de la VSSE et du SGRS. Une telle forme de coopération exige une grande coordination. Il suffit de songer aux procédures d'intervention : travaillons-nous selon les mêmes *« règles d'engagement »* ? Quid de nos *« procédures opérationnelles standard »* ? Dans ce cadre, nous ne pouvons certainement pas nous accommoder de vides juridiques. Toutefois, ceux-ci n'apparaissent souvent que lors de la phase de mise en œuvre, avec pour corollaire pas mal de retard.

L'une des premières réalisations de cette coopération a été la « plateforme contre-terrorisme ». Comment avez-vous vécu son déploiement ?
La plateforme a connu des débuts difficiles avec de nombreuses incertitudes en 2017 et 2018. En 2019, cependant, nous avons pu présenter un beau résultat. La plateforme CT, qui compte une dizaine de collaborateurs du SGRS qui travaillent physiquement depuis les bâtiments de la VSSE, s'est muée en un projet pilote appelé à déboucher sur d'autres projets.

Comment la concertation entre les deux services se déroule-t-elle ? Les bâtiments sont tout de même assez éloignés.
Les chefs des deux services se concertent à raison de dix fois par an. Nous avons institutionnalisé cette concertation. En outre, tant la VSSE que le SGRS ont désigné un officier de liaison chargé d'informer les chefs des services de l'état d'avancement des dossiers de chacun. Ces officiers prennent également de nouvelles initiatives. Ils connaissent en effet les points communs entre les deux services et peuvent indiquer exactement qui est responsable de quelle sous-matière. Ils sont donc parfaitement en mesure de proposer de nouveaux domaines de coopération ou de mettre en lumière les points d'achoppement.

L'audit du Comité R (de 2016) a souligné les zones grises sur lesquelles travaillent les deux services. À cet égard, il a indiqué à quel(s) niveau(x) renforcer la synergie et dans quelle direction.

Cela se traduira-t-il, à l'avenir, par une coopération plus étroite et un rapprochement entre les deux services ?
En 2020, nous avons commencé à développer les projets existants étape par étape. Nous devons éviter de nous précipiter. Je souhaiterais comparer cette situation à l'élargissement de l'Union européenne. À force de vouloir attirer constamment de nouveaux pays au lieu de consolider la situation existante, nous nous sommes enlisés. D'autre part, nous devons continuer sur notre lancée, nous mettre autour de la table et travailler encore et encore. L'enfant est né, il est impossible de faire machine-arrière.

Avant les élections de mai 2019, cette coopération a connu un baptême du feu avec le projet commun relatif aux ingérences potentielles en ligne pendant les élections…

Il s'agissait d'un embryon de coopération dans le cadre de laquelle nous avons pu exploiter la complémentarité de nos services. Ce projet a du reste permis à nos services de mieux se faire connaître du grand public, ce qui est positif. Par ailleurs, cet exercice a été bien accueilli par le monde politique et le parlement. Il a sans nul doute accru la prise de conscience autour de cette problématique. Les gens savent désormais que nous sommes au service de la population.

Il n'en demeure pas moins que la gestion d'un service tel que le SGRS n'est pas une sinécure : en 2019, votre service a connu des moments particulièrement difficiles en raison de tensions internes répétées qui ont fuité dans les médias.

Ne tournons pas autour du pot : l'audit de notre service par le Comité R a été tout sauf positif. Il a cependant constitué un excellent point de départ pour la réorganisation interne. Le SGRS se devait de devenir un service moderne avec des objectifs clairs, compris par chacun. Tant la commission parlementaire de suivi que la presse attendent de la transparence de notre part. Toutefois, pour un service de renseignement, il n'est pas toujours évident de réagir à certaines attaques dans la presse, et encore moins d'expliquer que nous ne pouvons pas révéler certaines choses et que nous devons garder le secret pour la sécurité du pays.

Comment la réorganisation se présente-t-elle concrètement ?

La nouvelle structure a été dotée de dix plateformes transversales, ce qui facilite l'échange d'informations et permet, sur cette base, d'établir des rapports intégrés et plus complets. Ces plateformes transversales travaillent selon une clé de répartition régionale ou thématique : elles se réunissent par exemple pour examiner la question de la Russie-Chine ou celle de l'extrémisme. Ce dernier thème est directement lié à la plateforme contre-terrorisme qui opère conjointement avec la VSSE, avec une possible coopération directe à la clé.

Au niveau vertical, des équipes de collecte et d'analyse ont été mises en place pour chaque plateforme. Les deux doivent pouvoir être mobilisées de manière plus flexible. Dans la mesure du possible, leur transfert doit pouvoir s'envisager en fonction des besoins de l'actualité. Imaginons qu'une guerre éclate en Europe, ces unités verticales pourraient alors être temporairement chargées de cette problématique.

Que devient le pilier traditionnel du SGRS chargé de la sécurité du personnel et des infrastructures de défense, en Belgique et à l'étranger ?

Le nouveau SGRS conservera deux directions distinctes existantes : le pilier sécurité, auquel vous faites référence, et le pilier cyber. Ce dernier, qui peut se targuer d'une grande expertise technique, est en train de renforcer ses capacités et reste donc encore provisoirement centralisé. Il travaille en étroite coopération avec le CCB *(Centre for Cyber Security Belgium)* et d'autres acteurs belges et étrangers.

Je suis convaincu que la nouvelle structure facilitera notre coopération avec la VSSE et que les nouvelles sections seront mieux alignées sur leurs homologues de la VSSE.

PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL DU RENSEIGNEMENT

En octobre 2018, le premier Plan Stratégique National du Renseignement (PSNR) de notre pays, qui devait jeter les bases de la coopération entre la VSSE et le SGRS, a été présenté au Conseil National de Sécurité.

Il a été tenu compte des enseignements tirés des conclusions de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats, à savoir la nécessité d'intensifier la synergie et la coopération, d'une part, et de renforcer les effectifs et les moyens, d'autre part.

RÉSULTATS CONCRETS

> Une même équipe pour gérer le contre-terrorisme

Malgré les importants succès engrangés par les services de renseignement dans la lutte contre-terroriste ces dernières années, les attentats de Paris et de Bruxelles n'ont pu être déjoués. Afin de regrouper nos forces, la VSSE et le SGRS ont décidé de mettre en place une plateforme commune composée de membres de chaque service, qui disposent d'un accès direct aux informations de la VSSE et du SGRS. L'objectif est de permettre aux deux services de parler d'une seule voix dans le domaine du contre-terrorisme.

> Une équipe de surveillance commune

Les deux services de renseignement font également cause commune pour la mission de surveillance. Cela permet de renforcer l'équipe existante de la VSSE.

> Formations communes

Cette année, la VSSE et le SGRS ont lancé une formation destinée aux nouveaux collaborateurs des deux services. Il s'agit de renforcer la coopération dans le domaine de la formation.

> Plus de transparence et confiance

Dans le monde très fermé du renseignement, la confiance est un facteur clé pour coopérer efficacement. Cette confiance repose sur des mécanismes négociés visant à organiser des échanges ouverts. Un pas important a été franchi par la mise en place d'instructions communes aux deux services. Dans des matières sensibles comme le contre-espionnage ou la gestion des sources, la notion de « coopération » revêt désormais une autre dimension.

> Faire face conjointement aux défis du moment

Les deux services coopèrent étroitement dans un nombre croissant de domaines. Il en a notamment été ainsi à l'approche des élections de 2019.

ET DEMAIN ?

La VSSE et le SGRS envisagent d'entamer prochainement un nouveau plan en vue d'approfondir la coopération et de l'étendre à l'ensemble de la communauté du renseignement.

ÉVOLUTION DE LA MENACE EN BELGIQUE

Notre pays n'a pas connu d'attentats terroristes en 2019. En premier lieu, cet état de fait résulte de la coopération fructueuse entre les services de sécurité et de renseignement belges, qui a sûrement permis de déjouer différentes actions hostiles. Après les attentats de 2016, une première structure de concertation permanente a été mise en place entre la Police judiciaire fédérale de Bruxelles, les deux services de renseignement et l'OCAM. Cette structure a connu un second souffle ces dernières années sous la forme d'un *Joint Intelligence Center* (JIC) et d'un *Joint Decision Center (JDC)* qui, dans l'intervalle, ont vu leurs compétences élargies aux arrondissements judiciaires de Louvain et du Brabant. Ces plateformes ont pour vocation de faire circuler rapidement et à temps, entre les services compétents, les informations concernant des menaces concrètes. Dans la foulée, des forums CT (contre-terrorisme) ont été mis sur pied à Anvers, Charleroi, Gand et Liège, permettant un échange d'informations à l'identique. Ce système vise à éviter la perte d'informations cruciales ou leur communication tardive au bon destinataire et dès lors, d'éventuelles conséquences désastreuses.

En 2019, la menace terroriste suivie par la VSSE et examinée conjointement au sein des JIC, JDC et forums CT a connu une diversification sans précédent. Bien que l'État islamique (EI) autoproclamé n'était plus en mesure de s'organiser de manière aussi performante et puissante qu'il y a quelques années, la VSSE a continué à suivre de près la menace en provenance de la zone de conflit irako-syrienne. En effet, la possibilité que des FTF belges soient encore actifs dans un certain nombre de foyers de résistance tenaces demeurait réelle. La situation dans la province d'Idlib, se caractérisait par son extrême instabilité. En outre, dans le nord de la Syrie, les milices kurdes, menacées tant par les forces armées turques que par l'armée régulière syrienne, subissaient une pression croissante. C'est pourquoi il convenait d'être attentif au jour le jour à la situation dans les prisons et les camps placés sous leur contrôle. Un aperçu de la situation dans ces camps et des menaces qui en découlent est dressé dans l'un des chapitres suivants. Par conséquent, notre service ne pouvait évidemment pas considérer l'EI et son contingent belge comme une affaire classée.

SYRIE, IRAK ET LES NOUVEAUX « THÉÂTRES DJIHADISTES »

Comme déjà mentionné, la menace a connu une diversification sans précédent en 2019. Le recul de l'EI dans la région irako-syrienne a une nouvelle fois laissé le champ libre à d'autres groupements terroristes. Dans le même temps, d'anciens et de nouveaux groupes terroristes à travers le monde prêtaient allégeance à la structure principale de l'EI. En d'autres termes, nous avons dû garder un œil sur la Syrie et l'Irak tout en surveillant les nouveaux « théâtres djihadistes ». L'Afghanistan et le Pakistan restaient des sources de préoccupation : ces pays ont été quotidiennement frappés par des attentats commis par un amalgame de clans tribaux et d'organisations terroristes. Si l'attrait des FTF d'origine belge pour ces groupements demeurait relativement limité, la vigilance restait néanmoins de mise. Plus loin vers le sud-est, il a été fait mention de nouveaux « *refuges sûrs* » pour les djihadistes ayant fui les autres zones de conflit. Le calme attrayant dans cette région pouvait en effet faire office de havre de paix leur permettant de s'organiser et de développer leurs compétences en techniques de guérilla ou d'attentat. La « djihadisation » croissante dans la région du Sahel a été au centre de nos préoccupations. Nous devrons par ailleurs y accorder une attention toute particulière dans les années à venir. Les flux migratoires du sud vers le nord couplés à une proximité relative sont susceptibles de générer certaines menaces. Il est dès lors de notre devoir, en tant que service de renseignement, de suivre cette situation de près.

Toutes les menaces terroristes ou extrémistes n'émanent cependant pas de l'étranger. Ces dernières années, les services de renseignement et de sécurité se sont employés de plus en plus activement à détecter, suivre et, le cas échéant, à entraver les *« homegrown terrorist fighters »,* parfois également qualifiés de *« lone actors ».*

Bien que, dans ce cas également, l'idéologie activement propagée par des groupements terroristes tels que l'EI ou Al Qaïda (AQ) exerce souvent une influence, il n'est nullement question dans ce contexte de contacts physiques entre l'élève et son « gourou ». Le fait qu'il ne s'agisse pas d'une organisation ni d'une structure comptant plusieurs personnes diminue de facto le risque de détection. En d'autres termes, une personne qui se radicalise seule devant son écran peut plus facilement échapper à l'attention des services. Le risque d'être démasqué augmente toutefois lorsque d'autres individus s'associent aux projets ou lorsque la personne se met activement à la recherche d'un soutien matériel. Ce phénomène relativement nouveau a dès lors exigé une autre approche, davantage « sur mesure », de la part des services de renseignement et de police. Ainsi, depuis quelques années, nous investissons largement dans une présence en ligne

« Dans les années à venir, nous devrons accorder une attention particulière à la région du Sahel où les conflits seront de plus en plus « djihadisés » »

« Notre activité dans le domaine du SocMint a permis d'entraver plusieurs projets d'attentat ou intentions de départ sur zone »

(Social Media Intelligence ou SocMint). Et cette approche a clairement porté ses fruits. Notre activité dans le domaine du SocMint a déjà permis d'entraver plusieurs projets d'attentat ou intentions de départ sur zone (la plupart du temps, à un stade précoce). À l'avenir, il importera de développer et d'intensifier en permanence la coopération concernant ces techniques de collecte à l'échelle tant nationale qu'internationale. La VSSE joue un rôle de pionnier à cet égard.

Le travail du service au sein des prisons constitue un autre domaine dans lequel la VSSE se distingue en tant que précurseur. En collaboration avec les Établissements pénitentiaires et d'autres partenaires de sécurité, notre service suit de près le phénomène de la radicalisation dans les prisons. Les détenus libérés après un emprisonnement pour activités terroristes ou soupçonnés de se radicaliser font l'objet d'une attention particulière. De même, il est primordial d'informer les partenaires à temps, par l'intermédiaire des *Taskforces locales,* par exemple. Dans le passé, il a été reproché aux services de ne pas avoir partagé les informations à temps ou de manière suffisante. Les récentes expériences nous ont enseigné que de telles situations appartiennent au passé.

L'EXTRÉMISME RELIGIEUX : UN TERREAU FERTILE

Il ressort de notre travail régulier sur la menace terroriste tant externe (EI en Syrie et en Irak) qu'interne *(homegrown)* que celle-ci se nourrit d'une même forme d'extrémisme religieux. Bien évidemment, cette forme d'extrémisme ne suffit pas à elle seule à inciter un individu à perpétrer un attentat. Nombre de facteurs entrent en ligne de compte. Toutefois, le terreau favorable qui sous-tend cette sorte de terrorisme est la forme la plus rigoureuse d'islam extrémiste : le salafisme. En Belgique, nous avons constaté ces dernières années une forte croissance du courant madkhaliste au sein du salafisme. Ce courant se caractérise par un prosélytisme soutenu et un rejet marqué de l'État de droit démocratique. Une contribution distincte sur le salafisme en tant que défi permanent pour les services de renseignement est disponible en annexe au présent rapport annuel d'activités. En tant que service de renseignement, nous considérons cette forme d'extrémisme religieux non seulement comme une menace, en raison du terreau fertile qu'elle offre à l'action terroriste, mais aussi comme un problème du fait de son caractère totalitaire, raciste et antidémocratique. Il s'agit là d'une menace sérieuse pour notre société inclusive.

TERRORISME D'EXTRÊME DROITE

Si nous étions focalisés jusqu'il y a peu sur le terrorisme djihadiste, inspiré par une vision religieuse extrémiste, il est apparu en 2019, dans nos pays voisins ou encore aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, que la menace posée par le terrorisme d'extrême droite ne pouvait être négligée. Cette menace constitue, avec celle émanant du terrorisme djihadiste, un système de vases communicants. Cependant, il ne faut pas aller trop vite en besogne pour appréhender cette problématique. En effet, l'extrême droite compte différents degrés et tendances. D'une part, force est de constater qu'une partie plus polissée de l'extrême droite a réussi à s'afficher comme un mouvement *« présentable »* à différents endroits de l'UE. On la qualifie communément d'« extrême droite en costume cravate ». D'autre part, de nouveaux groupuscules marginalisés, qui attirent davantage des bagarreurs de rue proches des idées de l'extrême droite, ne cessent de voir le jour. Ces deux courants (et tout ce qui se trouve entre eux) partagent un discours extrémiste : incitation à la haine, racisme, misogynie, etc. Nous avons récemment observé une tendance croissante de ces groupes à s'organiser au niveau international (ou, en tout état de cause, des tentatives de plus en plus fréquentes de leur part pour établir des contacts avec des individus aux opinions similaires). En outre, une tendance à s'armer se profile distinctement. Il nous appartient dès lors, en tant que service de renseignement, de suivre de près ces évolutions préoccupantes et de partager les informations dont nous disposons avec les services de sécurité concernés. La problématique de l'extrême droite est examinée de manière plus détaillée plus loin dans ce rapport annuel d'activités.

> « Le terrorisme d'extrême droite constitue, avec celle émanant du terrorisme djihadiste, un système de vases communicants »

MENACE HYBRIDE

Nous avons déjà écrit près de 1.500 mots et seules les menaces de l'extrémisme et du terrorisme ont été abordées jusqu'ici. Ce sont en effet ces menaces qui ont largement accaparé notre attention au cours des cinq dernières années. En tant que service de renseignement, nous devons toutefois garder à l'esprit, y compris dans ces moments de concentration maximale, que la menace peut prendre différents visages ou présenter un caractère hybride. C'est pourquoi nous ne devons pas baisser la garde face aux menaces que posent les activités d'ingérence et d'espionnage menées par des puissances étrangères. L'an passé, notre service s'est plus que jamais investi dans la lutte contre ces menaces par le biais de différents nouveaux projets.

2019 était une année électorale. En coopération avec ses collègues militaires du SGRS, la VSSE a mis sur pied un groupe de travail chargé de vérifier si, et par quels moyens, des puissances étrangères pouvaient tenter

La Commission Européenne

« En 2019, plusieurs projets étaient focalisés sur la lutte contre l'ingérence et l'espionnage »

d'influencer les processus démocratiques en Belgique. Nous avons tout d'abord informé l'ensemble des partis politiques belges de l'intention de la VSSE et du SGRS de s'investir dans cette démarche. D'autre part, nous leur avons fourni une série de conseils pour se protéger de ces menaces. La VSSE n'a pas innové en organisant ces *briefings de sensibilisation.* Les autorités politiques et administratives de notre pays (y compris les entités fédérées) pouvaient bénéficier de ce service depuis plus longtemps déjà. Toutefois, la coopération entretenue à une telle échelle par les deux services de renseignement constituait une première. Parallèlement à ce projet, la VSSE a publié une brochure intitulée *« Surfer en toute sécurité pendant la campagne électorale »,* en coopération avec le SGRS et le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB). De plus amples informations à ce sujet sont disponibles plus loin dans ce rapport annuel d'activités.

À l'instar de la menace terroriste, la menace émanant de puissances étrangères dans le domaine de l'ingérence et l'espionnage a présenté de multiples facettes en 2019. Notre pays héberge une grande partie des institutions européennes ainsi que l'OTAN. L'ampleur de la menace est ainsi disproportionnellement grande pour un petit pays d'à peine 30.000 km^2 et de 11,5 millions d'habitants. Premièrement, une coopération et un échange d'informations efficaces se révèlent essentiels, tant avec nos partenaires nationaux et internationaux qu'avec les institutions mêmes. Deuxièmement, il convient d'accroître la résilience des cibles potentielles de ces « espions » étrangers. La VSSE s'investit dès lors pleinement dans cette démarche. Une troisième façon de procéder consiste à entraver les activités nuisibles des acteurs étrangers, en transmettant ainsi le message que notre pays ne peut tolérer de telles activités sur son territoire. Il va sans dire qu'une éventuelle incrimination des activités d'espionnage et d'ingérence à l'avenir nous offrirait davantage de possibilités.

CYBERMENACE

Les menaces hybrides ne comprennent pas uniquement la désinformation et l'influence en ligne (comme c'était le cas lors du projet concernant les élections). Elles incluent également la « cybermenace », à savoir la menace qui émane de puissances utilisant la cybernétique comme une arme. La Belgique compte différents acteurs qui ont pour mission de contrer cette menace : le CCB, tel que déjà mentionné plus haut, la Défense (et le SGRS) ainsi que la *Federal Computer Crime Unit (FCCU)* de la Police fédérale. Ces services se sont réunis à intervalles réguliers en 2019 pour examiner comment ils pouvaient mettre en œuvre les moyens disponibles de la manière la plus efficace et la plus complémentaire possible. Si la VSSE ne

« En Belgique, nous avons constaté ces dernières années une forte croissance du courant madkhaliste au sein du salafisme, qui se caractérise par un prosélytisme soutenu et un rejet marqué de l'État de droit démocratique »

constitue certainement pas le principal acteur dans ce domaine, elle peut néanmoins apporter sa pierre à l'édifice et contribuer à la lutte contre ces nouvelles menaces.

J'espère avoir réussi, en ces quelques lignes, à vous offrir un aperçu succinct des défis majeurs auxquels la VSSE a dû faire face en 2019, défis que notre service continuera de relever en 2020 et au cours des prochaines années. La suite de ce rapport annuel vous en apprendra davantage au sujet des menaces que nous venons d'aborder. En guise de conclusion, je ne peux que vous encourager à poursuivre votre lecture.

Conscientiser préventivement et proportionnellement les autorités, les responsables politiques et les citoyens aux menaces auxquelles ils pourraient être confrontés, constitue l'un des piliers qui sous-tendent le travail d'un service de renseignement. La VSSE place dès lors cette mission au centre de ses préoccupations.

Peter Lanssens
Directeur de l'Analyse

Camps (de détention) en Syrie

UN GROUPE HÉTÉROGÈNE DE FEMMES FTF DANS LES CAMPS

L'idéologie de l'État islamique est restée ancrée dans l'esprit de certaines femmes belges de l'EI qui se trouvent dans les camps de détention en Syrie.

En mars 2019, les troupes kurdes et leurs alliés ont conquis l'ultime bastion de l'État islamique (EI) à Baghouz. Le califat, qui occupait à son apogée un territoire en Syrie et en Irak ayant pour capitale Raqqa (Syrie), appartenait ainsi au passé. Le groupe terroriste était effectivement parvenu à fonder un « État », doté d'un appareil de justice et de sécurité, d'une administration, d'une armée structurée ainsi que de services d'aide. Il avait ainsi pu attirer un public diversifié : non seulement des individus désireux de combattre pour leur foi, mais aussi des personnes qui souhaitaient vivre dans un « État islamique » autoproclamé et éduquer leurs enfants selon la doctrine islamique de l'EI.

Après la chute de Baghouz, les membres de l'État islamique qui avaient survécu au siège ont été envoyés en prison et dans des camps (de détention). Les hommes ont été incarcérés en Syrie. Les femmes et leurs enfants ont été emmenés dans trois camps (de détention) : Ain Issa, Al Hol et Al Roj.

Camp Al Hol

La plupart des femmes et des enfants ont été placés dans le camp (de détention) d'Al Hol, dont la population a quasiment été multipliée par sept en raison de cet afflux massif. En juillet 2018, 11.300 personnes y auraient séjourné, alors qu'après la chute de Baghouz, plus de 70.000 personnes étaient détenues dans ce camp. De nombreuses femmes étrangères membres de l'EI ont été emmenées dans une section distincte. La surpopulation a eu des conséquences négatives sur les conditions de vie et engendré une situation incontrôlable et ingérable dans le camp.

Cela n'a pas empêché la situation de continuer à évoluer. Au contraire, cette situation a généré une série d'interactions. Les amitiés nouées au temps du califat se sont consolidées dans le camp et de nouveaux liens ont été tissés. En outre, de fortes tensions se sont fait jour entre les partisanes encore convaincues par l'État islamique et les femmes désireuses de s'affranchir de l'idéologie du groupe. Il est très vite apparu clairement que, malgré la chute du califat, un certain nombre de femmes continuaient d'adhérer à l'idéologie propagée par l'État islamique.

La situation précaire à Al Hol ainsi que dans d'autres camps était susceptible de présenter des risques de sécurité réels. Notre service en a identifié quatre :

- Les ressortissantes belges qui s'étaient éloignées de l'idéologie de l'État islamique risquaient de se radicaliser à nouveau sous la pression sociale ou de faire l'objet d'actes de violence de la part de partisanes convaincues de l'État islamique.
- À long terme, les liens tissés entre les occupants des camps pouvaient poser un risque de sécurité.
- La propagande pro-djihadiste risquait de se servir de la situation des femmes et des enfants dans les camps pour susciter des sympathies en faveur l'idéologie radicale qu'elle véhiculait.
- Les mauvaises conditions de vie et les tensions dans les camps pouvaient inciter certains ressortissantes belges à quitter le camp, avec l'aide ou non de passeurs.

Ce dernier scénario est devenu réalité au cours de l'année 2019. Des femmes ont fui le camp d'Al Hol pour échapper aux conditions de vie précaires. À la fin du mois de novembre 2019, une femme qui s'était enfuie du camp a été rapatriée de Turquie en Belgique.

En ce qui concerne la fuite de trois femmes belges du camp d'Ain Issa, les choses ont connu un cours différent. L'offensive militaire turque en Syrie dans le cadre de l'opération « Source de paix » a entraîné le démantèlement du camp, obligeant ces femmes belges à le quitter. Toutes trois avaient décidé de franchir la frontière turque dans l'espoir d'être rapatriées en Belgique. À la fin du mois de novembre 2019, l'une d'entre elles était déjà rentrée en Belgique alors que les deux autres femmes se trouvaient toujours en détention en Turquie à la fin de l'année 2019.

Camp Al Roj

« À long terme, les liens tissés entre les occupants des camps pouvaient poser un risque de sécurité »

Le camp d'Al Roj, qui a fait moins sensation dans les médias, offrait des conditions de vie plus favorables. En 2019, quelque 1.700 individus y vivaient, dont des femmes belges. La situation y était plus gérable en raison de sa taille réduite.

Ce n'était pas pour autant synonyme d'absence d'idéologie dans ce camp. À la fin de l'année 2019, la présence de femmes toujours à la recherche de repères dans l'idéologie extrémiste radicale n'était pas à exclure.

Les femmes belges ayant séjourné dans les camps en 2019 et qui avaient rejoint la Syrie ou l'Irak pour diverses raisons formaient un groupe hétérogène. En d'autres termes, il n'y a pas de terroriste par excellence. Certaines femmes ont pris leurs distances par rapport à l'État islamique et à toute autre forme d'idéologie extrémiste radicale. D'autres ont continué à tenir en haute estime les valeurs et les normes du groupe ou ont cherché leur salut dans une autre idéologie extrémiste radicale. C'est pourquoi la VSSE examine systématiquement et de manière distincte le profil de chaque individu, ses intentions (idéologie) et ses capacités.

FOCUS

Extrémisme **religieux**

LE SALAFISME RESTE UNE MENACE

Bien que l'année 2019 ait vu tomber un bastion du salafisme en Belgique avec le retrait de la concession de la Grande Mosquée de Bruxelles à la Ligue Islamique Mondiale, l'influence de la mouvance ne faiblit pas. Sur internet par exemple, la position du salafisme reste clairement dominante. Le risque que certaines conceptions inspirées du salafisme deviennent *« mainstream »* au sein de l'islam est réel si l'un des principaux vecteurs référentiel qu'est internet se trouve gangrené par des influences extrémistes. Néanmoins, l'influence croissante du salafisme ne touche pas que le cyberespace. Certains mouvements salafistes sont également en prise de vitesse, à l'instar du salafisme dit « madkhalite ».

LE « MADKHALISME » OU SALAFISME « MADKHALITE »

Ces dernières années, la VSSE a observé la croissance du salafisme dit « madkhalite », notamment dans notre pays. Ce mouvement, que l'on peut catégoriser comme une sous-branche du salafisme scientifique *(voir brochure salafisme de la VSSE),* est apparu en Arabie saoudite au début des années 1990 et tire son nom d'un de ses leaders, le religieux saoudien Rabi AL MADKHALI, basé à Médine. Tout en coexistant à côté de l'islam institutionnel saoudien duquel il reste proche, le salafisme « madkhalite » se distingue de ce dernier par l'existence de réseaux et de dynamiques propres ainsi que par des différences dogmatiques.

Outre ses caractéristiques communes aux autres formes de salafisme (que sont la volonté de purification de l'islam et l'objectif de régulation de tous les aspects de la vie des musulmans par la Shariah), le salafisme « madkhalite » se caractérise par :

- Un **rejet catégorique de l'engagement politique.** Cela se traduit au Moyen-Orient par un positionnement anti-contestataire (désapprobation de la contestation politique, des manifestations ou prises de positions publiques allant à l'encontre des gouvernements de la région). De ce positionnement découle une certaine inféodation aux régimes en place et une opposition forte aux salafistes politiques et aux frères musulmans ;

- Un **prosélytisme exacerbé** incarné principalement par l'organisation de cours au sein de centres et de mosquées ainsi qu'une grande présence sur internet accessible en français et en néerlandais, ce qui explique en partie le succès de cette idéologie;

- Une **structuration non-communautaire** avec une grande proportion de convertis attirés par la promesse d'un islam dit « authentique » ;

- Une proportion significative de salafistes madkhalites émigrant dans des pays musulmans pour y étudier ou pour s'y installer de manière définitive afin de **ne pas être influencé par la société belge jugée mécréante ;**

- Une **stratégie de communication** condamnant les groupes terroristes comme l'État islamique et Al-Qaïda, ce qui leur donne souvent une image fréquentable auprès des autorités. Toutefois, ils ne rejettent pas l'usage de la violence et le concept de jihad ;

- Une déférence envers **l'Arabie saoudite** et des actions concomitantes avec les intérêts du régime saoudien ;

- Un **discours extrémiste** pouvant servir de terreau favorable pour une éventuelle radicalisation violente.

> « Ces dernières années, la VSSE a observé la croissance du salafisme dit « madkhalite », notamment dans notre pays »

Cette analyse vise à enrichir la connaissance des partenaires nationaux et internationaux de la VSSE afin d'adopter des mesures adéquates par rapport à cette problématique qui représente une menace pour la pérennité de l'ordre constitutionnel et démocratique ainsi que pour la protection des droits fondamentaux.

L'ISLAMISME TURC

En Turquie, le paysage religieux est en pleine mutation. L'actuel gouvernement AKP - au pouvoir depuis 2002 déjà - adopte de plus en plus de mesures d'inspiration politiquement islamiste. L'AKP clame sa volonté d'élever une nouvelle génération religieuse dans une nouvelle Turquie pieuse. La Diyanet turque joue un rôle majeur à ce niveau en tant qu'institution gouvernementale offrant des services religieux à la partie sunnite de la population turque.

Par l'intermédiaire de la Diyanet Vakfi Belçika, qui en est la branche belge, la Diyanet offre également des services religieux à la diaspora turque en Belgique. La Diyanet dispose du plus grand réseau de mosquées musulmanes en Belgique.

Une conséquence frappante des développements qui s'opèrent en Turquie est l'effacement de plus en plus marqué des frontières idéologiques entre l'État turc - représenté par la Diyanet - et les confréries et mouvements religieux turcs tels que le Milli Görüs. Une

coopération croissante se concrétise dès lors en Belgique entre la Diyanet et ces groupements ; il s'agit là d'un phénomène notable, étant donné que la Diyanet considérait auparavant leur vision de l'islam comme extrémiste.

Par ailleurs, le dynamisme du mouvement Milli Görüs en Belgique demeure une constante. La face la plus visible de son expansion est celle du développement des projets scolaires supervisés par la BIF - la Belcika Islam Federasyonu (BIF) qui encadre les activités du Milli Görüs en Belgique - et de l'intense activité de ses sections destinées aux étudiants et à la jeunesse.

Parallèlement à ces initiatives, le mouvement Milli Görüs en Belgique continue à se montrer actif dans les cercles de l'islam institutionnel.

Les autres mouvements religieux turcs présents en Belgique, pour la plupart issus de confréries historiquement prégnantes dans le paysage confessionnel et politique en Turquie (elles apportent ainsi régulièrement un soutien public aux autorités turques et à l'AKP), témoignent eux aussi d'une activité importante, quoique relativement discrète, sur notre territoire.

Ces communautés islamiques peuvent partager un certain nombre de caractéristiques (influences théologiques, structure organisationnelle, objectifs politiques), mais sont de fait en concurrence lorsqu'il s'agit de leur implantation ou d'attirer de nouveaux fidèles. Certaines de ces communautés se spécialisent dans l'enseignement de l'islam, alors que d'autres se tournent davantage vers la pratique de rituels soufis.

LES FRÈRES MUSULMANS : LES ENJEUX D'UNE ANNÉE ÉLECTORALE

Les frères musulmans ont, traditionnellement, une vision pragmatique de la participation électorale. Ils considèrent les démocraties occidentales et les libertés qui y sont associées comme des opportunités pour déployer

et implémenter leur conception de la société islamique. Tant au niveau européen qu'au niveau belge, les frères musulmans encouragent à la participation électorale afin de préserver durablement les positions acquises dans la société occidentale et d'influencer certains débats sociétaux (port du voile, abattage religieux, …).

Ainsi, les mois précédant les élections, la question du soutien à certains candidats ou partis favorables à l'agenda des frères musulmans a été abordée à plusieurs reprises. Certaines indications précises de vote ont également été données dans ce cadre.

TENDANCES À LA RADICALISATION EN LIEN AVEC LA RÉGION AFGHANO-PAKISTANAISE

Ces dernières années, l'Occident a souvent été en proie à des attentats impliquant dans certains cas des personnes d'origine afghane ou pakistanaise. Dans le souci de se prémunir le plus efficacement possible contre cette menace, la VSSE détecte la radicalisation et l'extrémisme au stade le plus précoce possible au sein de la diaspora concernée.

Les communautés afghane et pakistanaise sont assez largement représentées dans notre pays. Leur afflux s'explique notamment par les moments charnières qui se sont succédé à un rythme soutenu et de manière presque toujours violente dans l'histoire récente de la région afghano-pakistanaise. À leur arrivée en Belgique, une grande partie des réfugiés se trouvent dans une position vulnérable. Ils représentent dès lors des cibles potentielles pour les groupes ou les individus véhiculant des messages extrémistes. En outre, la plupart d'entre eux ont déjà connu la violence dans leur pays d'origine, souvent en tant que victimes, mais parfois aussi comme auteurs.

Dans une perspective sécuritaire, l'attention portée aux tendances à la radicalisation au sein de ces communautés est en partie motivée par la présence de groupes extrémistes et terroristes actifs dans la région. L'on songe ici directement au célèbre groupe Al-Qaïda. En réalité toutefois, plusieurs dizaines d'organisations sont actives, chacune avec ses objectifs et stratégies propres. Même des groupements constitués assez récemment, tels que l'État islamique Province du Khorasan (ISKP), un groupe terroriste qui vise à instaurer un califat, n'échappent pas à notre attention.

La VSSE demeure également vigilante aux signaux qui indiquent que la région afghano-pakistanaise est en passe de devenir un « pôle d'attraction » pour des combattants étrangers. Compte tenu de la situation sécuritaire, instable depuis longtemps, de la présence de réseaux terroristes et criminels et de la sensibilité géopolitique permanente qui émane de la région, cette zone pourrait devenir à nouveau le refuge terroriste d'autrefois. La Sûreté de l'État reste dès lors attentive aux « déplacements suspects » à destination de et en provenance de la région.

Les attentats récemment perpétrés en Occident, de même que ceux qui y ont été déjoués, et qui impliquaient des personnes d'origine afghane ou pakistanaise démontrent la réalité des sensibilités évoquées ci-dessus. Citons à titre d'exemple Mateen Omar (attentat d'Orlando, E.-U. en 2016), Ahmadzai Riaz Khan (attentat de Würzburg, Allemagne en 2016), Ahmad Khan Rahami (attentats de New York et New Jersey, E.-U. en 2016), l'attentat de Villeurbanne (2019) et Khan Usman (attentat de Londres, Royaume-Uni, en 2019).

Lutte contre **le terrorisme en Belgique**

JOINT INTELLIGENCE CENTER, JOINT DECISION CENTER ET FORUMS CT

Les nouvelles structures JIC, JDC et les Forums CT mis en place à la suite des attentats de Paris et de Bruxelles ont modifié considérablement la manière de lutter contre le terrorisme.

À la suite des attentats de Paris et de Bruxelles, la nécessité d'échanger structurellement, efficacement et rapidement des informations sur la thématique du terrorisme avait conduit à la mise en place d'un *Memorandum of Understanding* (MOU) entre la Police Judiciaire Fédérale de Bruxelles, la VSSE, le SGRS et l'OCAM sur l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. À la suite des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire, ce MOU a évolué d'une part sur ses compétences et d'autre part sur son extension au niveau national.

« Cette nouvelle structure a considérablement modifié la manière de lutter contre le terrorisme en Belgique »

JIC/JDC

Depuis le 1er janvier 2019, le MOU a cédé sa place sur l'arrondissement judiciaire de Bruxelles au système *Joint Intelligence Center / Joint Decision Center* (JIC/JDC). Ce système a été étendu à l'ensemble du ressort de la Cour d'appel de Bruxelles le 1er novembre 2019. Concrètement, Bruxelles et les deux Brabants sont dès lors concernés par cette structure.

Le JIC réunissant la Police Judiciaire Fédérale (PJF) de Bruxelles, le service central terro de la PJF *(DJSOC Terro),* la VSSE, le SGRS et l'OCAM, a conservé les compétences du MOU sur l'échange structurel des informations en matière de terrorisme. Il a également reçu une nouvelle mission : il a la tâche **de dresser une évaluation** commune de toutes les nouvelles informations liées à la menace terroriste collectées par un des services partenaires et **de proposer le suivi adéquat** (judiciaire/renseignement/autre).

À la suite du JIC, une réunion du *Joint Decision Center* (JDC) sera organisée ; les représentants des services partenaires du JIC auxquels se rajoutent le Ministère public et le Directeur coordinateur administratif (DirCo)de Bruxelles **décident** collégialement du suivi adéquat à donner aux informations ayant fait l'objet d'une évaluation commune.

Cette nouvelle structure modifie considérablement la manière de lutter contre le terrorisme en Belgique et nécessite des moyens humains importants. Dans un premier temps, il a donc été décidé de concrétiser ce projet uniquement sur le territoire du ressort de la Cour d'appel de Bruxelles. Sur base de l'expérience et de l'évaluation du JIC/JDC de Bruxelles, les services partenaires pourront choisir collégialement de la manière de les mettre en place sur l'ensemble du territoire national.

En presque 14 mois de fonctionnement, 20 JIC « nouvelles informations » se sont tenus. Certains nécessitaient plusieurs réunions afin d'évaluer et d'affiner au mieux les informations. Pour 6 dossiers, les évaluations faites ensemble par les services au moment du JIC ont permis de constater que la menace évoquée n'était pas avérée ou ne concernait pas le ressort de Bruxelles. Pour les 14 autres dossiers pour lesquels un JDC s'est tenu, 12 ont abouti à l'ouverture d'un dossier judiciaire. Ces évaluations communes ont donc permis de libérer des capacités pour d'autres dossiers plus urgents et plus concrets. En outre, ce système permet de plus facilement coordonner l'action des services de police judiciaire avec celle menée par les services de renseignement grâce à une grande transparence opérationnelle.

L'expérience de ces premiers JIC/JDC a montré l'intérêt réel de cette structure mais également – au vu de la charge de travail nécessaire à son bon fonc-

> « Du « need to know » original, on est passé au « need/have to share » entre les partenaires belges »

tionnement et au travail préparatoire de synthèse des éléments mis à disposition entre les partenaires - le besoin de limiter son utilisation aux dossiers comportant un degré de menace potentielle d'un niveau suffisamment élevé. En outre, le système du JIC-JDC ne se substitue pas au fonctionnement régulier des différents partenaires qui continuent à s'échanger les informations disponibles via les autres canaux existants.

FORUM CT

Depuis le 1er mai 2019, l'expérience du MOU Bruxelles a été étendu à l'ensemble du territoire belge. Concrètement quatre Forums CT ont été constitués, à savoir un par ressort de Cour d'appel : Anvers, Charleroi, Gand et Liège. Ces 4 Forums CT constitués de la Police Judiciaire Fédérale (PJF) Terro compétente, de DJSOC, de la VSSE, du SGRS et de l'OCAM ont reçu les mêmes compétences que celle du MOU : l'échange structurel des informations en matière de terrorisme et le renforcement des coopérations en la matière.

Dans la pratique, en 10 mois d'existence, une quarantaine de réunions se sont déjà tenues dans les différents ressorts et de nombreuses informations sur les dossiers terrorisme ont été échangées. Plus important, la collaboration et la confiance entre les différents partenaires s'est accrue et permet d'améliorer encore le partage de l'information et de détecter plus aisément les opportunités de coopérations opérationnelles lorsque les enquêtes judiciaires et de renseignement se rencontrent.

COLLABORATION

La Sûreté de l'État est convaincue de l'importance et de la nécessité de la collaboration entre les partenaires belges et s'implique fortement dans la mise en place de ces nouvelles structures, de ces nouveaux processus et dans ce changement de mentalité. La constitution de ces structures entraine en effet une modification importante dans la manière de concevoir le travail en matière de terrorisme. Du « *need to know* » original, on est passé au « *need/have to share* » entre les partenaires belges. Chacun s'engage à partager l'ensemble des informations disponibles afin de permettre à chaque service de remplir le plus efficacement possible ses missions dans le cadre de ses finalités propres.

Le JIC/JDC et les Forums CT ne constituent pas les uniques plateformes de collaboration dans lesquelles la Sûreté de l'État s'est engagée. La VSSE s'implique aussi fortement dans le travail des *Task Forces Locales* (TFL) et des différents groupes de travail du Plan Radicalisme. Dans la mesure où ces différentes structures ont été constituées à des moments différents, sans texte commun définissant les relations entre elles, la Sûreté de l'État pousse à l'établissement de processus permettant la meilleure interaction possible entre les TFL, les Cellules de sécurité intégrale locales (CSIL), les groupes de travail du Plan R et les JIC/JDC - Forums CT. En outre, la VSSE a accepté en 2019 d'intervenir comme « assistant technique » dans 87 dossiers ouverts par les différents parquets de Belgique. La grande majorité de ces dossiers concernaient des soupçons d'infractions à caractère terroriste et ont été fédéralisés. Dans ce cadre, la VSSE a mis à disposition son expertise et son réseau de contacts pour fournir des contextualisations et des renseignements aux procédures judiciaires en cours.

FOCUS

L'extrême **droite**

L'EXTRÊME DROITE PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE

2019 est synonyme d'accélération pour l'extrême droite. Une vague d'attentats meurtriers a ainsi coûté la vie à des dizaines de personnes dans le monde occidental. En Belgique également, la VSSE a noté la présence d'un terrain propice à la violence d'inspiration idéologique.

ATTENTATS PERPÉTRÉS PAR L'EXTRÊME DROITE

L'attentat commis il y a un an, le 15 mars 2019, dans la mosquée de Christchurch en Nouvelle-Zélande a signé une accélération de la violence de l'extrême droite dans le monde occidental. L'auteur de l'attentat, qui a fait 51 morts, n'a pas seulement été applaudi dans les milieux d'extrême droite. Il a également été source d'inspiration pour d'autres militants d'extrême droite et les a incités à lui emboîter le pas. Au moins quatre attentats mortels (deux aux États-Unis, un en Norvège et un en Allemagne) perpétrés en 2019 ont ainsi été directement inspirés par Brenton Tarrant.

D'autres attentats d'extrême droite, tels que le meurtre de l'homme politique allemand Walter Lübcke le 2 juin 2019, sans rapport direct avec l'attaque commise en Nouvelle-Zélande, prouvent que le seuil menant du discours haineux à la violence pure a été franchi. Dans la grande majorité des cas, les auteurs d'attentats d'extrême droite ont agi en francs-tireurs : ils ont planifié et mis leurs plans à exécution en jouant cavaliers seuls. Ils n'avaient du reste que rarement attiré l'attention des services de renseignement et de sécurité auparavant.

La Belgique n'échappe pas à cette tendance. La VSSE constate que, dans notre pays également, la violence dans les milieux d'extrême droite n'est plus un sujet tabou. L'attentat de Christchurch n'a pas seulement suscité l'admiration dans les milieux d'extrême droite en Belgique. Des activistes ont aussi fait savoir à quelques reprises que l'exemple de la Nouvelle-Zélande méritait d'être suivi ici. La Sûreté de l'État constate que certains cercles d'extrême droite menacent de se livrer à des actions violentes ou envisagent la possibilité de mener de telles actions. Dans les cas les plus extrêmes, des militants de droite se préparent à commettre des actes de violence en s'entraînant avec des armes à feu et des explosifs ou en évoquant des cibles potentielles, par exemple. La VSSE a partagé des informations concernant ces préparatifs avec d'autres services de sécurité afin de pouvoir prendre les mesures appropriées. Soulignons toutefois que, jusqu'à présent, notre pays a été épargné par ce type d'attentats meurtriers.

En Belgique aussi, la principale menace provient de ces individus connus sous le nom de *« lone actors »,* qui se radicalisent et planifient seuls des actions violentes.

RADICALISATION

Cette tendance à la radicalisation et à l'apologie, voire à la glorification de la violence, se retrouve dans tous les courants d'extrême droite présents dans notre pays. L'extrême droite a moins de scrupules à s'affirmer.

Les cercles de **néo-nazis et de skinheads** sont plus actifs que les années précédentes : les concerts néo-nazis en Belgique attirent un public plus large et plus international. Des groupuscules nazis descendent plus souvent dans la rue pour exprimer leur mécontentement à l'égard de la démocratie parlementaire et hésitent de moins en moins à exprimer leur idéologie, même dans le camp de prisonniers et de transit du Fort de Breendonk.

> « La Sûreté de l'État constate que certains cercles d'extrême droite menacent de se livrer à des actions violentes ou envisagent la possibilité de mener de telles actions »

Le ton se durcit également sur le plan de l'activisme **anti-islam et anti-asile.** Ce sont encore et toujours les questions qui agitent le plus l'extrême droite. Les manifestations contre les nouveaux centres d'asile ou les mosquées se succèdent, les militants d'extrême droite et les populistes de droite attisant l'inquiétude des riverains angoissés. Par ailleurs, le mécontentement de ces groupes qui ont vu le jour après la crise de l'asile de 2015-2016 ne cible plus exclusivement les musulmans ou les réfugiés. Il vise aussi de plus en plus les hommes politiques - considérés comme des « traîtres à leur peuple » - ou encore la « mensongère presse de gauche ». Dans quelques rares cas, des groupements d'extrême droite menacent également de mener des actions violentes contre des cibles de la communauté musulmane, des centres d'asile ou des hommes politiques.

La radicalisation et la culture de la violence s'observent également au sein des **mouvements identitaires** d'extrême droite, qui accordent une importance croissante à la préparation physique, à la résilience ou à la disponibilité des armes à feu.

FONDEMENTS IDÉOLOGIQUES

Les différents mouvements d'extrême droite en Belgique ont plus de points communs qu'il n'y paraît à première vue. Les partisans « *salonfähig* » identitaires de l'« *Alt-right* » et les *skinheads* tatoués des groupes nazis fanatiques partagent certains fondements idéologiques.

- « *The Great Replacement* » ou « *Le Grand Remplacement* ». Le titre de ce manifeste de Brenton Tarrant fait référence à la théorie de Renaud Camus, l'idéologue de la droite extrême et radicale. Camus met en garde contre ce qu'il considère comme un imminent « *changement de peuple* » en Occident. Ses idées sont largement véhiculées dans les cercles de droite. L'un y voit une sombre conspiration orchestrée par les Juifs ou le capitalisme libéral, l'autre un phénomène naturel dû au taux de natalité et à l'immigration. Il est à craindre que, tôt ou tard, des personnes d'une autre couleur de peau, d'une autre religion ou d'une autre race ne viennent remplacer la population « *d'origine* ». En ce sens, la crainte du « changement de peuple » est une problématique qui revêt une certaine urgence.

- *Accélérationisme.* Au sein de l'extrême droite, l'idée selon laquelle qu'il faut agir rapidement pour renverser la vapeur est largement répandue. Une guerre civile, religieuse ou raciale est imminente. À l'heure actuelle, la population « *d'origine* » (lire : blanche) pourrait peut-être encore l'emporter lors d'une telle confrontation. D'ici quelques années, le centre de gravité de la population aura basculé. C'est ce que craignent les cercles radicaux de droite. Aussi l'influent idéologue nazi américain James Mason proclame-t-il qu'il revient à la droite d'accélérer ce conflit imminent en commettant des attentats et en semant le chaos.

Des fragments de ces deux pierres angulaires idéologiques sont largement répandus parmi les adeptes de l'extrémisme de droite : l'idée d'une répression de « son propre peuple » et celle de la nécessité de recourir, tôt ou tard, à la violence pour renverser la tendance. C'est ce cocktail d'idées qui est susceptible de créer un environnement dans lequel la violence se justifie en tant qu'instrument.

DISCOURS HAINEUX

La menace de l'extrême droite en Belgique va bien au-delà du danger que représente la violence d'inspiration idéologique. Elle émane aussi indiscutablement des prêcheurs de haine et du flux toujours croissant de discours haineux d'extrême droite propagé par les « *guerriers du clavier* ». De plus en plus de résistances semblent voler en éclats. Ainsi, la provocation d'hier peut devenir le courant dominant de demain. Les discours des prédicateurs de haine dans les médias sociaux créent un contexte dans lequel les individus cherchent à prendre les armes. En ce sens, de façon significative, l'action violente de Brenton Tarrant repose sur le fondement idéologique du mouvement identitaire, considéré pendant un temps comme la variante « *convenable* » de l'extrême droite.

L'année dernière, la VSSE a, en étroite coopération avec ses partenaires nationaux et étrangers, alloué davantage de moyens à la surveillance de la propagande haineuse d'extrême droite.

> « Les mouvements identitaires d'extrême droite accordent une importance croissante à la préparation physique, à la résilience ou à l'accès à des armes à feu »

ARMES À FEU

Depuis plusieurs années déjà, la Sûreté de l'État constate une tendance à l'armement au sein de l'extrême droite, tantôt illégalement, tantôt légalement. Des membres des groupements d'extrême droite sont ainsi invités à s'affilier à des clubs de tir et à demander un permis de port d'armes. Cette tendance à l'armement s'inscrit dans le cadre de la préparation des soi-disant inévitables conflits entre religions, races ou peuples qui, selon les idéologues d'extrême droite, sont imminents. Dans certains cas plus extrêmes, des militants d'extrême droite se rendent également à l'étranger pour assister à des séances d'entraînement (d'inspiration idéologique ou non) avec des armes à feu. La VSSE est extrêmement préoccupée par cette tendance à la circulation d'armes à feu (légales) dans les milieux d'extrême droite. Des mesures sont prises pour retirer les permis de port d'armes lorsque la situation le permet.

Lutte contre l'ingérence et l'espionnage

LA VSSE MISE SUR DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

En 2019, la VSSE a organisé une série de briefings de sensibilisation afin de lutter contre l'ingérence et à l'espionnage.

INGÉRENCE POTENTIELLE EN LIGNE LORS DES ÉLECTIONS

L'ingérence ou la tentative d'influencer des processus décisionnels par des moyens illicites, trompeurs ou clandestins, peut revêtir diverses formes. Ces dernières années, il a été question d'ingérence potentielle lors des élections présidentielles américaines (2016) et françaises (2017). De grandes puissances étrangères avaient réussi à subtiliser des informations politiques et à rendre publics des e-mails sensibles, parfois falsifiés, pour tenter d'influencer les élections. Les médias sociaux avaient également été mobilisés : profils anonymes, robots et *troll-accounts* ont ainsi vu le jour dans le but de diffuser des *fake news,* désinformer, générer des frictions sociales et ébranler la confiance du citoyen envers les autorités et les médias. Les services de renseignement américains en avaient conclu que la Russie avait effectivement tenté d'influencer les élections présidentielles. Toutefois, il s'est révélé impossible d'évaluer l'impact concret de ces tentatives sur l'issue des élections.

En Belgique, l'ingérence potentielle a été un point d'attention prioritaire pour la VSSE lors des élections fédérales, régionales et européennes de 2019. En collaboration avec son homologue militaire du SGRS, la VSSE a organisé des briefings de sensibilisation pour les partis politiques, contenant des recommandations de sécurité concrètes par rapport aux facteurs de risque possibles et aux conséquences des activités d'ingérence menées par les grandes puissances étrangères. Les médias belges y ont également été sensibilisés. Les médias ont ainsi, assez rapidement identifié comme une *information fallacieuse* la campagne russe de désinformation datant de fin mars 2019. Au cours de cette campagne, les autorités russes ont accusé les services de renseignement belges, conjointement avec leurs homologues français, d'avoir orchestré des attaques chimiques en Syrie dans le but de pouvoir accuser le régime syrien.

La VSSE a également participé à un reportage de PANO sur la VRT consacré à la possible ingérence russe en ligne lors des élections. En collaboration avec le SGRS et le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB), la VSSE a en outre publié le guide *« Surfer en toute sécurité pendant la campagne électorale »,* qui met l'accent sur la prévention des menaces techniques telles que les cyberattaques, le hacking, etc.

Or la conscientisation ne suffit pas à elle seule. En tant que siège de l'OTAN et de l'UE, la Belgique demeure effectivement une cible de choix pour ses rivaux stratégiques. Certains pays se sont attaqués à des thèmes politiquement sensibles, tels que la migration ou encore l'insécurité, afin de monter certains groupes de la population les uns contre les autres en véhiculant des messages polarisants et populistes sur les médias sociaux.

Bien que des puissances étrangères tentent régulièrement d'influencer l'opinion publique (belge), la VSSE n'a

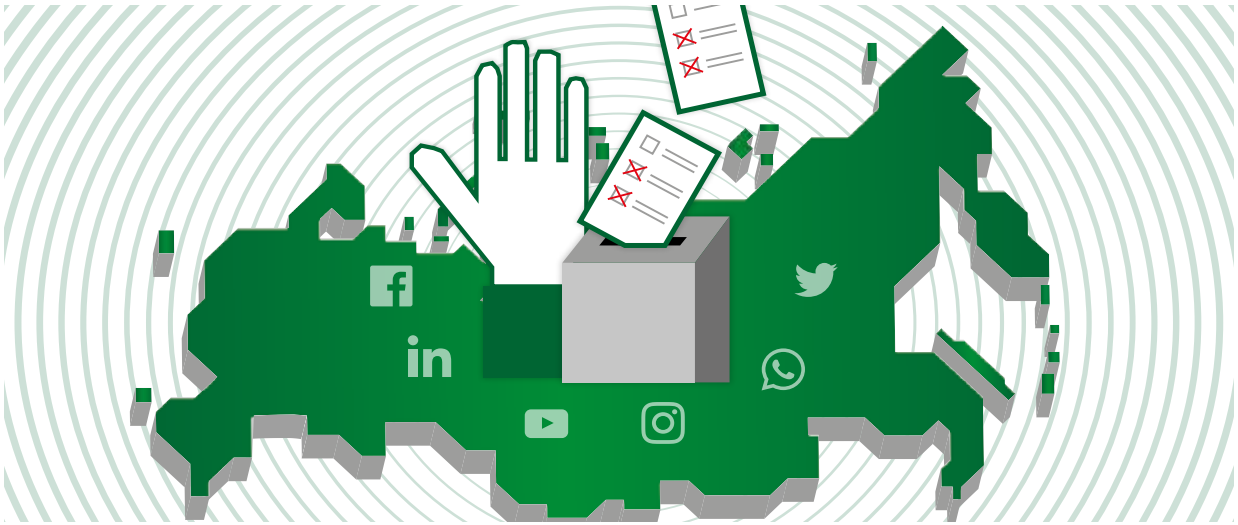

détecté aucune trace d'activité d'ingérence à grande échelle pendant les élections de mai 2019. Il n'a pas été question de campagnes d'envergure claires et coordonnées. La vigilance reste cependant de mise.

UNIVERSITÉS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les universités représentent un élément essentiel du potentiel économique et scientifique de notre pays. Elles ont notamment favorisé notre prospérité et leurs recherches génèrent innovations et nouveaux développements. Les universités sont en général ouvertes à la coopération internationale, ce qui constitue indéniablement une valeur ajoutée. Toutefois, cette ouverture n'est pas sans risque. D'autres acteurs savent que nos universités sont une véritable mine d'or. La VSSE a ainsi mis sur pied un programme de sensibilisation destiné à aider le monde académique belge à mieux protéger son ouverture et son potentiel de recherche scientifique.

Un des problèmes se situe autour de la recherche *dual use,* à savoir les domaines scientifiques qui peuvent être exploités tant à des fins civiles que militaires. Les biens *dual use* produits sont soumis à un contrôle légal et des licences sont exigées. Dans le cadre de la recherche scientifique pour les domaines *dual use,* il existe une zone grise. Il n'est souvent pas question d'exportation physique ; cette faille est habilement exploitée par certains pays pour contourner la législation en matière de *dual use.* Des étudiants d'instituts de recherche militaire (tels que la *Chinese National University of Defense Technology*) sont envoyés dans plusieurs pays d'Europe occidentale, dont la Belgique, pour y acquérir des connaissances essentielles à certains développements militaires. Ces étudiants et chercheurs emportent ensuite toutes les connaissances engrangées au sein des universités belges pour les mettre à la disposition de l'armée de leur pays. À l'heure actuelle, quelques dizaines de ces étudiants militaires sont actifs dans des universités belges.

PERTE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La coopération internationale comporte également un risque de perte de propriété intellectuelle. Certains pays mobilisent leurs étudiants et chercheurs à l'étranger en les encourageant à revenir au pays avec, dans leurs bagages, un maximum de connaissances et de savoir-faire. Cela ne se passe malheureusement pas toujours de manière très transparente : pour organiser ce *brain gain,* certains pays tels que la République populaire de Chine mettent en place des programmes de talents. La participation de chercheurs à ces programmes va souvent de pair avec un vol de propriété intellectuelle et des activités d'espionnage économique. Aux États-Unis, par exemple, des chercheurs ont été surpris à emporter illégalement dans leur pays d'origine des médicaments anticancéreux et des projets de composants aéronautiques. Les participants aux programmes de talents sont également actifs dans les universités belges. Ils sont à l'origine d'une perte de propriété intellectuelle qui a des répercussions sur le financement de la recherche scientifique dans notre pays. En effet, lorsqu'une certaine innovation technologique ne peut pas être valorisée, l'université perd des revenus.

RISQUES ÉTHIQUES

Enfin, la coopération internationale avec des universités et des instituts de recherche de pays non démocratiques comporte également une série de risques éthiques. Cer-

> « La VSSE sensibilise les universités pour leur permettre d'accroître leur résilience contre l'espionnage et l'ingérence »

tains pays ont la réputation d'être inflexibles avec les chercheurs qui critiquent le pays. Lorsque des universités belges coopèrent avec leurs homologues de ces pays, elles doivent veiller à ce que la liberté académique de notre pays demeure garantie.

La coopération scientifique peut également représenter une menace pour les droits de l'Homme. Il est de notoriété publique que le contrôle totalitaire s'appuie de plus en plus sur la technologie. Une coopération dans le domaine de la recherche de ce type de technologie pourrait ainsi se traduire par un renforcement du contrôle totalitaire exercé sur sa propre population. C'est par exemple le cas des applications *big data,* que l'on retrouve notamment en Chine.

Un dernier risque éthique réside dans le fait que certains pays tentent d'exporter en Belgique leurs propres sensibilités et conflits, par exemple en ce qui concerne les minorités ethniques.

La VSSE sensibilise les universités à ces risques pour leur permettre non seulement de prendre des mesures visant à promouvoir l'internationalisation, mais aussi de protéger leurs propres intérêts et accroître leur résilience contre l'espionnage et l'ingérence.

PUBLICATIONS ET BROCHURES

Outre les universités, la VSSE entend également toucher un plus large public au moyen de ses actions de sensibilisation. La première étape pour armer la société contre les risques d'espionnage et d'ingérence consiste à la sensibiliser à cette problématique. L'espionnage n'est pas un phénomène disparu avec la guerre froide. La menace demeure actuelle et pertinente. (Re)connaître et comprendre le phénomène constitue une première étape pour le contrer. Au printemps, la VSSE a publié la brochure *« Espionnage : êtes-vous concerné ? »,* qui contient une série d'indicateurs et de facteurs de risque relatifs à cette menace.

Les voyages à l'étranger présentent un risque accru en matière d'espionnage. Le voyageur est en effet vulnérable : il se déplace avec des données potentiellement sensibles et n'a pas toujours conscience des risques. La perte ou le vol de données peut porter gravement atteinte au voyageur et à son organisation. Dans le souci de limiter ces risques, la VSSE a publié la brochure intitulée *« Travel Security. Comment protéger ses données lors de déplacements à l'étranger »,* qui offre au lecteur une série d'avis et de conseils pour chaque étape du voyage : avant le départ, pendant le voyage et à son retour. Trois niveaux de mesures de protection sont proposés, en fonction des risques. Le degré de sécurisation le plus élevé est recommandé lorsque le voyageur est en possession de données sensibles et/ou se déplace dans des pays hors UE ayant des services de renseignement puissants.

Cette brochure fait partie du module de sensibilisation destiné aux responsables politiques, aux services publics et aux entreprises stratégiquement pertinentes. Des séances d'information ont ainsi été organisées pour les participants à la mission économique princière en Chine qui s'est tenue en automne. Une campagne pertinente qui a porté ses fruits.

SÉCURITÉ DES RÉSEAUX 5G

En 2019, des efforts significatifs ont été consentis dans le cadre de la sécurité de la 5G. Il s'agit d'une nouvelle technologie très prometteuse, notamment dans les domaines suivants : chirurgie à distance et véhicules autonomes, téléchargement à vitesse très élevée de films. Indépendamment des opportunités qu'il offre, ce développement comporte également des risques. En 2019, la VSSE a examiné ces dangers potentiels en collaboration avec de nombreux autres services et a contribué à des analyses des risques réalisées en Belgique et à l'échelle européenne.

Il y a les risques techniques : les dispositifs fonctionnent-ils correctement ? Mais il faut également examiner les aspects (géo)stratégiques comme par exemple la question de la fiabilité des fournisseurs des dispositifs. Il convient de tenir compte de certaines caractéristiques du pays d'origine. Il s'agit notamment de déterminer si le pays est démocratique et respecte les principes d'État de droit. L'État ou les services de renseignement ont-ils une forte emprise sur les entreprises ? Le pays mène-t-il une cyberpolitique offensive ? L'objectif est non pas de trouver un *« smoking gun »,* et donc une preuve technique d'espionnage, mais bien de savoir s'il s'agit d'une *« loaded gun »,* à savoir une menace inacceptable qui émane de partenaires non fiables.

Trois grandes menaces s'inscrivent dans le cadre cette perspective géostratégique :

- Premièrement, l'espionnage. L'espionnage technique par détournement de l'infrastructure 5G offrira des possibilités encore inégalées. Il s'agit d'un risque en ce qui concerne la protection des données gouvernementales et des secrets d'entreprise, de la vie privée des citoyens et de la protection de l'infrastructure critique.

- Une deuxième menace est la perte de l'indépendance stratégique. Cela implique que, pour tous les secteurs qui dépendent de la 5G, le bouton ON/OFF se situe dans un pays tiers. Ce bouton peut non seulement entraver le bon fonctionnement des télécommunications, mais aussi de tout ce qui dépend de la 5G, comme la mobilité, l'industrie, l'approvisionnement en énergie, etc.

- Le troisième risque y est étroitement lié : le chantage politique. Il s'agit, par exemple, des menaces d'un retrait des investissements chez nous si notre pays adoptait, par exemple, une attitude trop critique sur l'état des droits de l'Homme dans le pays du fournisseur.

Par rapport à ces menaces, il importe au plus haut point d'avoir une image claire des acteurs ayant à la fois l'intention potentielle et la capacité de détourner les télécoms 5G à des fins (géo)stratégiques.

Suivi des détenus pour terrorisme

LES DÉTENUS POUR TERRORISME LIBÉRÉS FONT L'OBJET D'UNE ATTENTION SOUTENUE

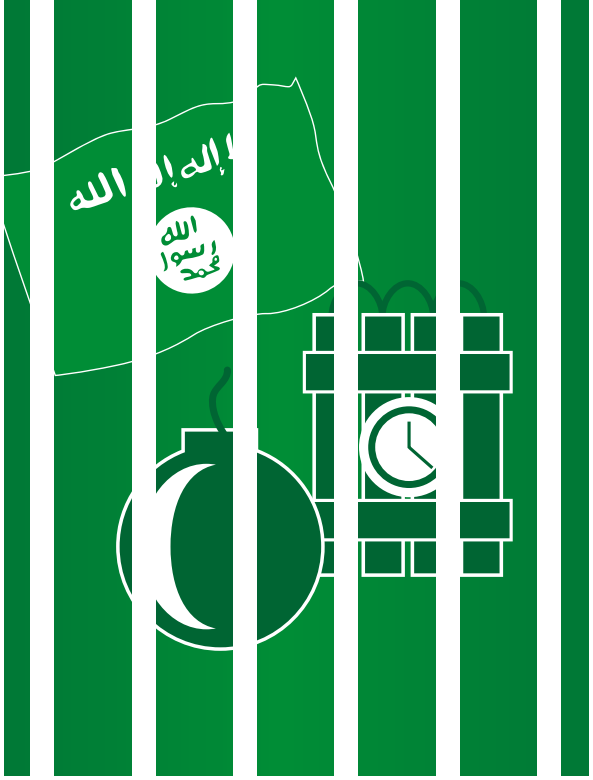

L'attentat commis par Usman Khan sur le pont de Londres en novembre 2019 nous rappelle une fois de plus la nécessité de suivre de près les détenus pour terrorisme remis en liberté.

Condamné pour terrorisme islamiste en 2012, Usman Khan a été libéré sous condition et a pris pour cible, en novembre 2019, les personnes œuvrant à sa réintégration dans la société, à savoir des bénévoles de l'université de Cambridge qui s'impliquaient de manière totalement désintéressée dans la réhabilitation des détenus.

Khan n'est pas un cas isolé. À l'instar d'autres pays européens, la Belgique est confrontée à de nombreux défis liés à la détention et à la libération de détenus pour terrorisme. Cette situation découle de la pénalisation du terrorisme et du caractère punissable de tout déplacement en Syrie et en Irak pour des raisons liées au djihadisme. En ce qui concerne la VSSE, cela exige de notre service une attention croissante portée aux détenus pour terrorisme remis en liberté. Ces condamnés réintègrent la société au terme de leur peine d'emprisonnement de trois à cinq ans. En 2019, sept personnes ayant purgé une peine pour terrorisme en lien avec la guerre civile syrienne sont sorties des prisons belges.

La Sûreté de l'État intervient dans le suivi de ces détenus pour terrorisme, ceci dès le début de leur peine de prison. Dans ce cadre, elle œuvre en étroite collaboration avec ses services partenaires, en particulier la Direction générale des Établissements pénitentiaires (DG EPI). L'échange d'informations se révèle ici indispensable et chacun travaille sur la base de ses propres finalités : la DG EPI est responsable de l'exécution de la peine ; la réinsertion relève des communautés et régions, tandis que la VSSE, l'OCAM et les services de police s'occupent des aspects sécuritaires.

Pour ces derniers, la libération constitue un moment clé. L'incarcération proprement dite revêt toute son importance pour assurer la sécurité publique et protéger la société des individus potentiellement dangereux. Lorsqu'un détenu pour terrorisme est libéré, cette relative sécurité disparaît.

Certains combattants belges de retour de Syrie et incarcérés réaliseront, pendant leur détention, qu'ils n'adhèrent plus à l'idéologie de l'État islamique. D'autres, en revanche, montreront qu'ils souscrivent toujours à cette idéologie radicale.

Évaluer correctement cette situation au moment de la sortie de prison est un exercice extrêmement difficile pour les services concernés. Quelques semaines avant la libération définitive, la VSSE transmet à ses partenaires une note fournissant un aperçu du parcours du détenu pour terrorisme.

TASK FORCES LOCALES

Les notes de la VSSE relatives aux sept détenus pour terrorisme libérés en 2019 ont été examinées une à une au sein de la *Task Force locale* (TFL) compétente, la plateforme de concertation à laquelle participent l'ensemble des services de sécurité. Au sein de la TFL, le suivi assuré à la sortie de prison fait l'objet de décisions concrètes : il est procédé à une évaluation des risques que représente le détenu et les mesures sont adaptées au cas par cas. Certains bénéficieront d'un accompagnement socio-préventif (travail, formation, logement...) tandis que d'autres feront l'objet d'un suivi assorti de mesures légales intrusives.

Le risque zéro n'existe évidemment pas. Les sept combattants syriens libérés ne représentent qu'une petite minorité du nombre total des détenus relaxés en 2019. En outre, tout comme dans d'autres pays européens, nous assistons à d'autres phénomènes de radicalisation dans les prisons belges. Des individus qui ne sont pas connus pour terrorisme mais se sont radicalisés lors de leur détention représentent même parfois une menace plus importante.

Dans le cadre de ses activités, la VSSE ne s'arrête pas uniquement aux antécédents judiciaires d'un individu. En 2020, le suivi dans les prisons restera une priorité pour notre service.

Publicité de l'administration et travail de renseignement :

UNE RELATION DÉLICATE ?

L'année 2019 a été marquée par une augmentation significative du nombre de demandes de consultation de documents de la Sûreté de l'État, introduites conformément à la loi relative à la publicité de l'administration.

La consultation de documents administratifs est un droit constitutionnel depuis 1995. Dans la pratique, il s'agit d'un bouleversement radical : la publicité est devenue la règle et le secret l'exception. Tout citoyen dispose dès lors d'un droit de regard sur les documents administratifs, peut demander des explications à ce sujet ou en obtenir une copie.

Il s'agit d'un droit subjectif qui permet au citoyen de consulter un document administratif et/ou d'en demander une copie. C'est une forme de protection juridique vis-à-vis de l'administration, qui promeut ainsi la participation du citoyen à la gestion du pays. De la même manière, l'administration est bien consciente de la possibilité offerte au citoyen d'avoir un œil sur ses affaires. Elle a dès lors tout avantage à exécuter ses missions au mieux. En outre, l'administration a l'opportunité de montrer au citoyen que tout fonctionne correctement. Ceci ne peut que renforcer la confiance que le citoyen lui porte. Dans un monde idéal, l'administration serait une maison de verre transparente au regard du citoyen et à la gestion de laquelle il aurait une part active.

La Sûreté de l'État, chargée de veiller à l'ordre démocratique et à l'État de droit, soutient ces principes sans réserve. Toutefois, ceci ne peut se faire au détriment du bon fonctionnement du service. En d'autres termes, il n'est pas question de porter atteinte à la sécurité ni à certains intérêts de l'État.

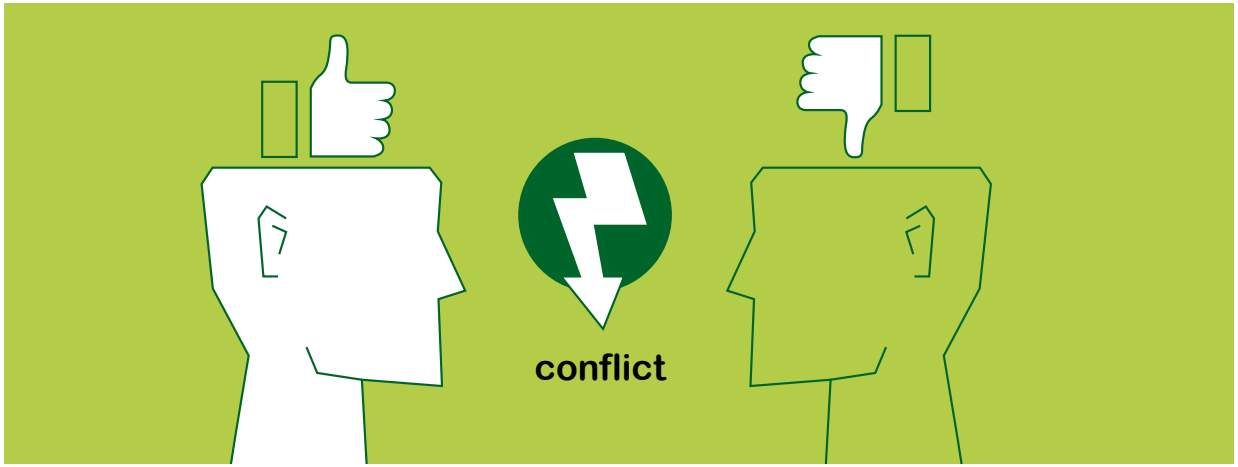

« La VSSE s'efforce de ne pas classifier les documents lorsque cela ne s'impose pas »

CONFLIT D'INTÉRÊTS

La Sûreté de l'État collecte et traite des informations en vue de sauvegarder la sécurité du pays, d'assurer la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel et de protéger les relations internationales et le potentiel économique et scientifique. Le service n'est en mesure de s'acquitter efficacement de cette mission confiée par la loi que s'il peut travailler dans un cadre sûr préservant le secret. Dans les faits, ceci signifie que la consultation d'un document de la Sûreté de l'État et/ou la communication d'une copie de ce document pourrait mettre en danger une source humaine ou un agent, voire saper une enquête de renseignement en cours. L'importance de la publicité risque par conséquent d'entrer en conflit avec d'autres intérêts fondamentaux. Autrement dit, la protection de ces intérêts fondamentaux peut justifier une limitation de la publicité.

La loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration énumère les raisons permettant de refuser une demande de consultation et/ou la transmission d'une copie de documents. Pour décider de donner suite ou non à une demande, il convient tout d'abord de considérer l'importance de la publicité au regard de l'intérêt à protéger, par exemple une obligation de secret ou la protection de la vie privée. Si la décision est prise de refuser la demande, ce refus doit être motivé très concrètement et de manière pertinente. Dans le cas contraire, le Conseil d'État peut casser cette décision.

CLASSIFICATION

Motiver une décision de refus n'est toutefois pas simple. Une partie des informations recueillies et produites par la Sûreté de l'État sont classifiées (loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations, attestations et avis de sécurité). Cela implique que ces informations sont protégées. Seules les personnes en possession d'une habilitation de sécurité d'un niveau équivalent au degré de classification des informations classifiées sont autorisées à accéder à ces données, à la condition que ces informations soient nécessaires à l'exercice de leurs missions. Conformément à la loi, la Sûreté de l'État ne classifie pas plus que nécessaire, bien au contraire : le service s'efforce de ne pas classifier lorsque cela ne s'impose pas.

Toutefois, en ce qui concerne la classification, il faut garder à l'esprit que la VSSE n'est pas en mesure, pour chaque décision de refus, d'expliquer dans le détail pourquoi elle ne peut pas divulguer un document. Dans le cadre de ses missions, la Sûreté de l'État doit en effet garantir le secret de ses sources, de son « *modus operandi* » et de ses connaissances actuelles dans le contexte d'une enquête (loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité). Par ailleurs, le législateur (loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs) n'impose pas de motivation formelle à la VSSE si ces motifs sont susceptibles de mettre en péril la sécurité de notre pays, de porter atteinte à l'ordre public ou de constituer une violation des dispositions en matière de secret professionnel.

S'agit-il, en l'espèce, d'un plaidoyer visant à enfermer la Sûreté de l'État dans une tour d'ivoire ? Certainement pas. Mais un service de renseignement n'a pas non plus pour vocation de devenir une maison de verre. Cela ne lui permettrait pas d'exercer ses missions légales avec l'efficacité et la discrétion requises. Le Comité permanent R, en charge du contrôle des activités et du fonctionnement des services de renseignement et de sécurité belges, veille d'ailleurs à ce que la Sûreté de l'État respecte adéquatement le cadre légal qui lui est imposé.

« La VSSE n'a pas la possibilité, pour chaque décision de refus, d'expliquer dans le détail pourquoi elle ne peut pas divulguer un document »

LE BELGIAN INTELLIGENCE STUDIES CENTRE PREND SON ENVOL

Le Belgian Intelligence Studies Centre (BISC) s'est associé en 2019 à de nouveaux partenaires et a apporté son concours dans le cadre de plusieurs colloques à l'étranger.

Le BISC, qui a vu le jour en 2010, et qui est présidé par Guy Rapaille, ancien président du Comité permanent R, fonctionne actuellement comme un groupe autonome qui bénéficie du soutien opérationnel de l'Université de Gand. Le BISC entend contribuer positivement à une meilleure compréhension mutuelle entre les partenaires et le monde « secret » du renseignement, en le rendant accessible à un public plus large. En guise de leitmotiv, citons le juge, expert en éthique et auteur ottoman Kinalizâde Ali Çelebi (1511-1572) : *« La véritable amitié signifie regarder le travail d'un ami avec les yeux d'un ennemi. »*

Plusieurs universités comptent parmi les partenaires fixes du BISC : l'UGent, l'ULiège, l'UCLouvain-la-Neuve, la VUBrussel et l'École Royale Militaire (ERM). Quant aux partenaires actifs sur le terrain, il s'agit de la VSSE, du SGRS, du Comité permanent R, de l'OCAM, de l'École du Renseignement et de la Sécurité (ERS) et de la Sécurité Privée. En 2019, le BISC a cherché à étendre ses partenariats à la Commission BIM, au Centre de Crise national (NCCN) et à l'Université d'Anvers. Ces trois instances ont réagi avec enthousiasme et ont directement adhéré à cette proposition.

Au niveau international, des liens ont également été établis avec un groupe de correspondants d'appui. D'une part, avec des universités du Royaume-Uni (Oxford, King's College London), des Pays-Bas (Amsterdam, Utrecht, Leiden, Nyenrode), de France (Paris Descartes, Paris Sorbonne, Lille), de Slovénie (UMaribor), de Croatie (UZagreb), d'Espagne (UMadrid Carlos III), des États-Unis (*The Cooper Union*) et d'Autriche (UGraz). D'autre part, au travers d'initiatives homologues telles que l'Institut Egmont, la *Netherlands Intelligence Studies Association* (NISA), le *Hybrid Warfare Research Institute* (HWRI), *Research Institute for European and American Studies* (RIEAS), l'*Austrian Center for Intelligence*, *Propaganda and Security Studies* (ACIPSS)... En Belgique, la Royale Union des Services de Renseignement et d'Action (Seconde Guerre mondiale), ou RUSRA-KUIAD, reste son partenaire privilégié.

JOURNÉES D'ÉTUDE ET COLLOQUES

Le BISC organise chaque année au moins deux **journées d'étude** sur des thèmes en rapport avec l'étude du renseignement, notamment : les cadres historique, juridique, de fonctionnement et/ou socio-scientifique et administratif des services de renseignement et de sécurité nationaux et internationaux.

En 2019, trois colloques ont été organisés sur les thèmes suivants :

- *« Als we het vergeten, gebeurt het dan opnieuw ? Radicalisering, burgerschapszin en onderwijs »,* au Fort de Breendonk (31.01.2019) ;
- *« Forgotten threats, part 1: Espionage »,* à la Chambre des Représentants (17.05.2019) ;
- *« Vergeten dreigingen, deel 2: schadelijke sektarische organisaties »,* au Het Pand de l'UGent (29.11.2019).

La première journée d'étude s'est déroulée sous la forme d'un partenariat entre le BISC, le Mémorial national du Fort de Breendonk et le RUSRA-KUIAD. Le public cible était le secteur de l'enseignement. Cette journée a connu une belle affluence, avec 120 participants.

Le BISC publie également les *« Cahiers Inlichtingenstudies - Cahiers d'études du renseignement ».* Dix cahiers ont été publiés jusqu'à présent. Des articles y sont repris dans les trois langues nationales (français, néerlandais et allemand), et également en anglais. Par ailleurs, des étudiants ayant réalisé un mémoire de master particulièrement brillant sur le thème du travail de renseignement ont l'opportunité de publier un premier article dans ces Cahiers.

En 2019, l'ouvrage *« Renseignement et sécurité / Inlichtingen en veiligheid »* a également été publié dans la série: *Wetboeken op maat* (Éditeur: Larcier)

Après les deux **ouvrages** édités en 2015, à savoir le *« Livre-mémorial Agents de renseignement et d'action »* et *« 1915-2015, l'histoire du service de renseignement militaire et de sécurité belge »* deux nouveaux livres sont en cours de préparation. De même, une équipe mixte de rédaction composée de membres du BISC et de l'OCAM réalise actuellement une étude concernant l'OCAM. En outre, des auteurs du BISC, des universités et le RUS-RA-KUIAD rédigent conjointement un ouvrage portant sur le « souvenir » et le « devoir de mémoire », en établissant un lien entre les menaces pour la démocratie pendant la Seconde Guerre mondiale et les menaces d'aujourd'hui et de demain.

FOCUS SUR LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Ces dernières années, nous avons constaté un intérêt croissant pour le travail de renseignement pendant la Seconde Guerre mondiale, tant de la part d'anciens ARA (Agents de Renseignement et d'Action) et les membres de leur famille que de chercheurs, historiens locaux, autorités, etc. Nous avons pu ainsi prêter notre concours à la réalisation de différents ouvrages et études.

Nous avons également collaboré à deux projets d'envergure. Citons tout d'abord la préparation par la chaîne flamande Canvas de la série documentaire *« Kinderen van het Verzet »* (Enfants de la Résistance), dans le cadre de laquelle plusieurs noms ont été suggérés d'enfants d'ARA qui ont été sollicités pour les interviews préparatoires.

Les archives de la ville d'Anvers ont mené des enquêtes afin de trouver des Anversois ayant perdu la vie en tant que victimes de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette démarche vise à apposer le nom de toutes les victimes sur un monument commémoratif de la guerre. En l'espace de trois mois, nous avons ainsi pu identifier 947 ARA.

INTERNATIONAL

En 2019, le service *« Academic outreach & partnerships »* a reçu une demande de soutien à trois reprises. La 11e édition de l'***« International Spring Course: Crime Prevention Through Criminal Law & Security Studies »*** a eu lieu du 10 au 14 mars 2019. Il s'agit d'une formation de master complémentaire organisée à l'*Inter University Centre* de Dubrovnik. La session de 2019 était un partenariat entre l'Université de Zagreb, le *Max-Planck-Institut für ausländisches und internationales Strafrecht* (Fribourg) et la *DePaul University* (Chicago), sur le thème *« New International Perpectives on Hate Crime »*. À cette occasion, un représentant de la VSSE a abordé dans une perspective historique la question de la réaction civile face aux crimes motivés par la haine.

Le 4e ***« Zagreb Security Forum »*** s'est déroulé les 15 et 16 mars 2019. Cet événement est organisé chaque année par le HWRI-*Hybrid Warfare Research Institute,* partenaire du BISC en Croatie. Une menace très actuelle a été étudiée lors de cette quatrième édition : *« Recognizing and facing emerging hybrid and cyber challenges – Making society and critical infrastructure resilient ».*

La conférence internationale ***« Need to Know IX »*** s'est tenue du 27 au 29 novembre 2019 à Tallinn, sur le thème *« Intelligence and Major Political Change »*. L'événement a été coorganisé par l'*International Institute for Defense and Security* (Estonie), l'*Institute of National Remembrance* (Pologne), la *University of Southern Denmark,* le *King's College London* et le *Norwegian Aviation Museum.* Nous avons été invités à présenter et présider la réunion-débat *« 1989: the Major Political Change »,* en collaboration avec des participants de la *Bulgarian Academy of Sciences,* du *Ministry of Defence of the Czech Republic* et du *Genocide and Resistance Research Centre of Lithuania*.

UN MAILLON INDISPENSABLE DE LA COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS

La VSSE entretient un large réseau de contacts internationaux, notamment des contacts réguliers avec les officiers de liaison étrangers et des contacts personnels avec les responsables des services de renseignement des pays partenaires.

Les contacts internationaux forment une source précieuse d'informations pour la VSSE, qui ne dispose pas de son propre réseau de représentation à l'étranger. La VSSE s'investit ainsi activement dans les contacts avec les services qui souhaitent lui transmettre des informations dans ce contexte. La VSSE et ses collaborateurs misent dès lors sur les connaissances linguistiques, les relations interculturelles et les aptitudes relationnelles.

UN VASTE RÉSEAU À TRAVERS L'EUROPE

Le Service Relations internationales de la Sûreté de l'État gère quotidiennement les contacts avec une centaine de services de renseignement étrangers. Chaque année, la VSSE reçoit environ 500 visites d'officiers de liaison étrangers en poste à Bruxelles ou dans les pays voisins.

Il s'agit essentiellement de contacts à l'échelle européenne, noués à la fois sur le plan bilatéral et multilatéral, par exemple dans le cadre du *Counter Terrorist Group* (CTG) et du *Civil Intelligence Committee* (CIC) de l'OTAN.

La VSSE s'efforce de renforcer et d'intensifier la coopération avec les pays voisins de la Belgique. Le Service Relations internationales a désigné à cet effet des personnes de contact pour la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Le Brexit a eu un impact quasiment nul sur la communication bilatérale entre la VSSE et les services britanniques en 2019. De fait, le domaine du renseignement ne relève pas du Traité de Lisbonne, dont le Royaume-Uni est sorti. Le dossier politique du Brexit évoluera toutefois encore au cours de l'année 2020.

AU-DELÀ DE L'EUROPE

La VSSE entretient par ailleurs d'excellents rapports avec les services de renseignement des États-Unis et du Canada.

Des contacts structurés existent aussi avec les services d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient, dont certains sont régis par un accord de coopération écrit. Les relations internationales entre les services de renseignement reposent dans une large mesure sur la confiance mutuelle. Pour l'échange d'informations, la VSSE utilise une directive dans le cadre de laquelle l'État de droit (*Rule of law* en anglais) et le respect des droits de l'homme sont essentiels.

> « Les relations internationales entre les services de renseignement reposent dans une large mesure sur la confiance mutuelle »

En 2019, le Service Relations internationales de la VSSE a organisé une série de visites de travail pour la Direction générale, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Suisse. À l'inverse, la VSSE a pu accueillir de nombreuses délégations étrangères, en ce inclus des directeurs d'autres services.

Dans le domaine du contre-espionnage, les institutions européennes revêtent une importance croissante, notamment en raison du rôle de service hôte que la VSSE assume.

UNITÉ DE COMMANDEMENT

À la suite de la commission parlementaire sur les attentats de 2016, les acteurs de sécurité belges - la VSSE, le SGRS et la Police fédérale - ont organisé des concertations régulières en vue d'harmoniser l'approche à adopter à l'égard des services étrangers.

Enquête par la VSSE

LES PARTENAIRES ÉVALUENT NOTRE TRAVAIL

En 2019, la VSSE a mené une enquête afin de connaître les besoins de ses partenaires. Sur la base des résultats obtenus, elle souhaite aligner encore plus ses produits et services sur les attentes de ces partenaires : les notes, les présentations et les avis.

Dans le souci de professionnaliser davantage ses services, la VSSE a invité ses partenaires nationaux à analyser, au moyen d'un questionnaire, leurs attentes envers la Sûreté de l'État. La VSSE espère ainsi pouvoir leur fournir une meilleure prestation de service. 51 partenaires ont pris le temps de répondre à ce questionnaire axé sur les besoins existants en matière de qualité.

PAS DE « SERVICE D'ESPIONNAGE BELGE »

Première constatation : l'image que les partenaires interrogés ont de la VSSE ne correspond généralement pas à la manière dont les médias présentent le service. L'image du « service d'espionnage belge » s'écarte de la réalité et alimente mystères et fantasmes en tout genre au sujet de la VSSE. Les partenaires citent souvent un certain « brouillard » que la presse crée autour des services de renseignement.

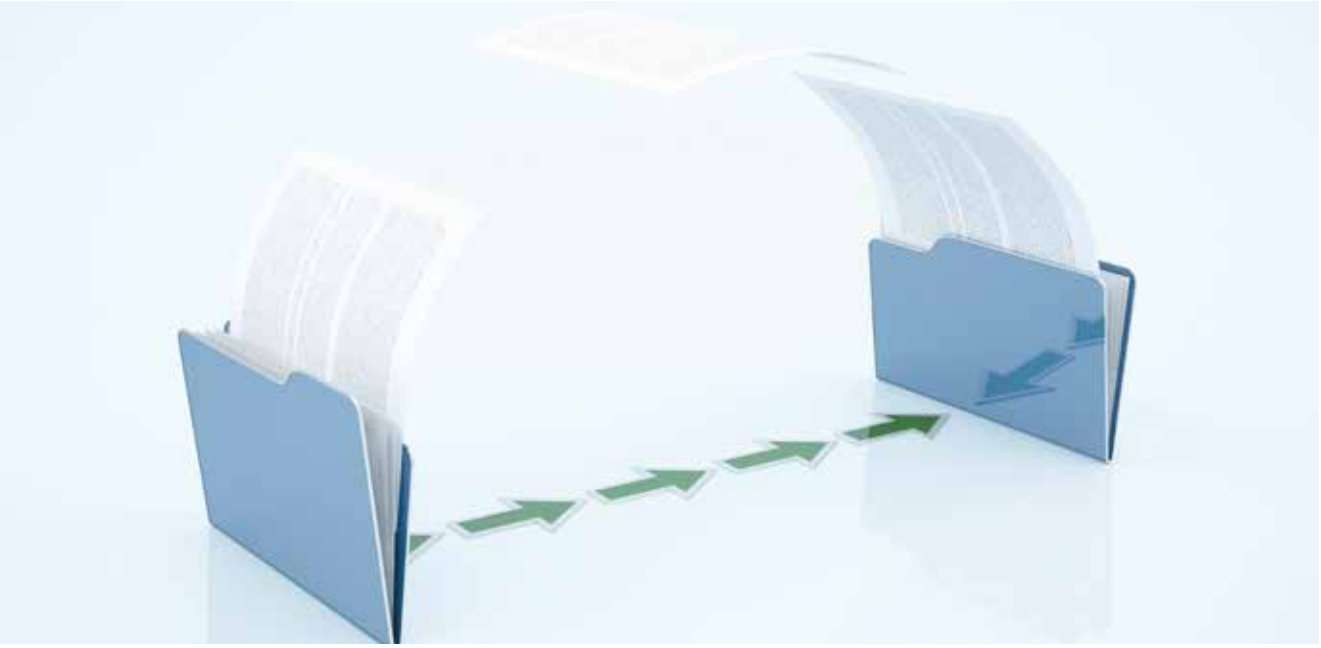

« L'avis des partenaires est positif, principalement pour ce qui concerne la coopération avec la VSSE »

De manière générale, l'avis des partenaires proprement dits est plutôt positif, principalement pour ce qui concerne la coopération avec la VSSE. Il s'agit plus particulièrement de l'accessibilité, de la réactivité et de la flexibilité des contacts personnels. Ces points jouent un rôle majeur dans le degré de satisfaction lié à la relation avec la VSSE.

Il apparaît également que les produits et services de la VSSE répondent relativement bien aux attentes des partenaires.

Question de l'enquête : « Les produits et services que je reçois de la VSSE comportent des renseignements utilisables par mon organisation»

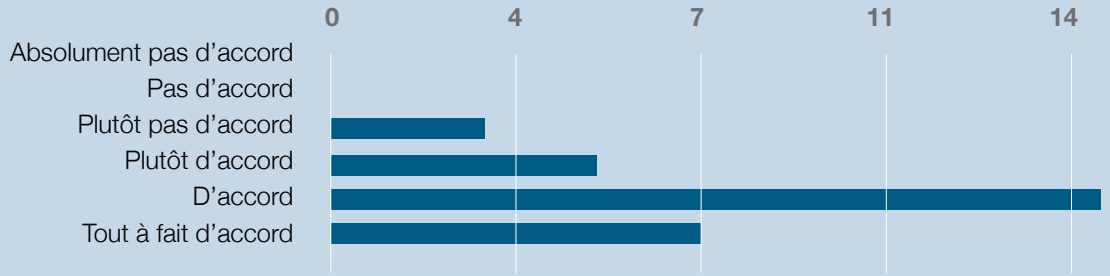

La VSSE peut encore améliorer sa prestation de service. En effet, l'enquête a révélé de nouveaux besoins, des requêtes justifiées ainsi que des suggestions nécessaires, tels que :

- la désignation ou le maintien d'un single point of contact ;
- la formalisation ou l'institutionnalisation de la coopération ;
- la demande de prévoir davantage de briefings (de sécurité) ;
- la mise en place de directives claires pour la gestion et le partage des notes classifiées ;
- la demande de notes plus structurées ;
- une place pour davantage d'analyses de phénomènes par la VSSE.

La direction de la VSSE a analysé en détail les résultats de l'enquête et les points à améliorer, et les a transposés en points d'action qu'un groupe de travail interne continue à élaborer. Il est impossible de concrétiser directement l'ensemble des points d'action, par exemple parce que la capacité ne le permet pas toujours. Ces points ont été repris dans le mémorandum de la VSSE, qui représente la vision d'avenir du service (voir Avant-propos).